

Les missions du CREAI

Former

En proposant des formations se situant au plus près des réalités de chaque service et territoire de la région

Accompagner

En soutenant les professionnels dans la transformation de l'offre médico-sociale en les formant à la démarche qualité, en diffusant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

Observer

En recueillant des données sur les populations en situation de vulnérabilité, en les analysant et en les rendant visibles

Animer

En rassemblant les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire au cours de journées d'étude départementales et/ou régionales thématiques

TABLE DES MATIERES

Les missions du CREAI	3
Rapport moral 2023	7
I – LA FORMATION, L’ACCOMPAGNEMENT ET L’ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES .	11
A - Le catalogue des activités	12
B – L’Analyse des Pratiques Professionnelles :	12
C - La formation en intra	13
D - la Formation en inter	16
E - Les accompagnements d’établissements et services	20
Perspectives 2024 de la formation et de l’accompagnement	23
II – LES ETUDES	25
A - Etude sur les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM)	26
B - Etude sur les Personnes Handicapées Vieillissantes	27
C - Etude sur le fonctionnement des DITEP	29
D - Etude sur les plateformes de répit et d’accompagnement	31
E - Etude sur les Unités d’enseignement externalisées.....	32
F - Travaux sur les dépistages organisés des cancers pour les personnes en situation de handicap	33
G - Étude nationale sur les majeurs protégés	34
III – L’ANIMATION REGIONALE	35
A – Les journées d’étude	36
1) TRAVAUX DU CREAI AUTOUR DE LA PREVENTION DES VIOLENCES ET DE LA Vie intime, affective et sexuelle	36
2) Journée régionale de présentation du nouveau dispositif d’évaluation des ESMS	39
Perspectives 2024 pour les journées d’étude	41
3) Groupe d’animation régionaleE sur la participation, l’autodétermination et le pouvoir d’agir - secteur Handicap	42
4) Le groupe Protection de l’Enfance	45
IV – LA VIE ASSOCIATIVE ET LA COMMUNICATION.....	47
A - Le site Internet	48
B - La page LinkedIn	48
C – La revue Traverses.....	48
D - Les instances du CREAI	49
1) L’assemblée générale	49
2) Le Bureau	49
3) Le Conseil d’Administration	49

E - Les adhérents et les contributeurs	51
1) Adhérents.....	51
2) Contributeurs.....	51
F - L'équipe technique	52
G - La participation aux travaux de l'ANCREAI.....	52
H - Les ressources externes	53

RAPPORT MORAL 2023

Malgré une année dynamique en activité, le résultat financier de l'année 2023 s'apparente à celui de l'année 2022 et vient troubler la confiance que nous affichions en début d'année.



Les prestations vendues augmentent de 30 000 €, mais les ressources associatives diminuent de 29 000 €.

Nous avons pourtant atteint l'objectif que nous nous étions fixé fin 2022 de diminuer les frais globaux de personnel en réduisant l'appel aux vacataires et en les remplaçant par du personnel salarié. Le gain en termes de rémunération et de frais de déplacement amène une économie d'environ 10 000 € par rapport à 2022, pour un volume de prestations vendues en hausse.

L'appel aux vacataires reste néanmoins nécessaire, car nous ne pouvons pas réunir les multiples compétences nécessaires à la diversité de nos interventions dans une équipe de 5 conseillers techniques.

Avec un résultat déficitaire de 76 000 € (+ 65 000 € en 2022), c'est donc une alarme qui retentit.

C'est la crainte de nous trouver dans une défaillance structurelle mettant en cause notre rentabilité économique.

Sur quels leviers pouvons-nous intervenir ?

- augmenter l'activité sans pour autant augmenter proportionnellement les charges,
- renforcer nos contributeurs volontaires : mais ce modèle est-il encore d'actualité ?
- améliorer l'organisation pour réduire les temps d'intervention des membres de l'équipe dans les actions.
- améliorer les modes de travail avec l'ARS (prévision, réactivité, constance dans les positions...) qui finance nos ressources pour environ un tiers.



Depuis plusieurs années, le bureau et la directrice travaillent sur ces pistes et nous constatons **des améliorations** dans certains domaines :

→ avec l'ARS, nous constatons déjà l'année dernière une **amélioration des relations** par la mise en place d'un principe d'un point mensuel (plutôt bimensuel dans la réalité...) permettant de mieux suivre les travaux en cours (études principalement), considéré de part et d'autre comme satisfaisant. Nous sommes en voie de régler le différend qui nous opposait à cette administration, qui nous refusait une subvention de fonctionnement de 50 000 € pourtant prescrite par une circulaire ministérielle. Elle a été versée en 2023 et le sera vraisemblablement en 2024.

Nous devons cependant la consacrer à des actions utiles à l'ARS, qui dévoie quelque peu le principe d'une subvention de fonctionnement... Elle permet malgré tout de financer des actions qui auparavant ne l'étaient pas.

La prévision et la constance dans les positions restent encore un point à améliorer : nous proposons à l'ARS d'intervenir plus en amont dans les préparations des travaux à venir, afin d'en mieux fluidifier le déroulement...

La rencontre fructueuse avec Mme De Bort, nouvelle directrice générale de l'ARS depuis l'été dernier, a sans doute permis cette évolution positive.

→ Nous constatons une **amélioration de la crédibilité et de la visibilité du CREAI** qui nous a apporté quelques chantiers, et donc une augmentation globale de notre activité. Grâce aux outils de la certification Qualiopi, nous mesurons la satisfaction des professionnels formés qui se révèle à une moyenne de 91 % sur l'année 2023.

La directrice a relancé 3 « groupes régionaux » dont la thématique globale est « participation et pouvoir d'agir » :

- ✓ un groupe handicap sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir,
- ✓ un groupe personnes âgées
- ✓ un troisième groupe protection de l'enfance

Ces groupes ont pour fonction de réunir des professionnels de la région qui échangent sur les évolutions actuelles et proposent des actions, comme par exemple des « journées d'étude », dont ils composent ensuite le groupe de pilotage sous la responsabilité du CREAI.

De nouveaux travaux obtenus grâce à l'ANCREAI sont les bienvenus comme les formations « START » (Formation à l'approche des Troubles Neuro-Développementaux, dits TND). Ils se déclinent dans chacun des départements de la région. Seront-ils pérennes dans les années qui suivent ?

Les analyses de la pratique représentent une activité importante depuis quelques années : elles sont cependant en baisse (de 11%) en 2023.

→ Le grignotage de nos contributions volontaires (versées par les établissements et services) semble inéluctable et en contradiction avec une société de plus en plus libérale et contrainte par les financements publics qui se restreignent... L'ANCREAI est cependant à la **recherche de nouveaux financements** publics auprès des ministères ou de la CNSA.

→ Enfin, pour améliorer la « rentabilité » de notre organisation et de nos actions, la directrice a pris contact avec le **Dispositif Local d'Accompagnement de l'économie sociale et solidaire** qui doit nous proposer un accompagnement en 2024. Cet accompagnement est gratuit. Il faudra en mesurer l'efficacité...

Au total, une mobilisation importante des professionnels et du bureau est à poursuivre sur ces divers registres. Deux champs importants sont à développer ou à investir : celui de la protection de l'enfance et celui des personnes âgées.

❖ Les études

Les études, décrites dans le rapport d'activité, restent une activité principale et régulière pour le CREAI. Elles sont commanditées par l'ARS ou quelquefois proposées par l'ANCREAI, qui sollicite la collaboration de plusieurs CREAI. Les études s'échelonnent parfois sur plusieurs années entre la commande et la restitution. Les financements donnent alors lieu à des reports sur les années suivantes, ce qui ne facilite pas les prévisions financières.

❖ Les journées régionales ou départementales

En 2023, quatre journées départementales sur le thème des « **Violences faites aux femmes en situation de vulnérabilité** » ont été dupliquées sur 4 départements : 18, 28, 41 et 45. Elles avaient été initiées en 2022 en Indre-et-Loire et dans l'Indre.

Une journée régionale sollicitée par la Haute Autorité de Santé sur le nouveau dispositif d'évaluation des ESMS a eu lieu à Blois (41) en collaboration avec la SRA Qualiris.

❖ La Fédération des CREAI (ANCREAI)

Nous notons l'année dernière une place croissante prise par l'ANCREAI auprès des CREAI par la négociation de projets de travail directement au niveau national, via les ministères. Certains dossiers ont du mal à avancer (Handidonnées, Access VAE, ePoP...). D'autres se sont concrétisés, comme « START » évoqué ci-dessus, mais les financements accordés en 2023 ne sont pas encore acquis pour 2024...

L'équipe est toujours très impliquée dans les groupes de travail et les journées nationales que propose l'ANCREAI. Elles permettent de nombreux liens utiles avec les autres CREAI.

❖ La vie associative

Le bureau est stable avec 9 membres. Il reste très actif auprès de la directrice, avec 10 réunions mensuelles. Martine Vandermeersch y est entrée après le départ d'Anne-Cécile Chapuis. Le bureau a travaillé sur la révision des statuts qui dataient d'une époque ancienne... Ils seront validés lors de l'AG 2024. Le règlement intérieur datant de 1994 a donné lieu également à un premier travail et sera finalisé en 2024 après concertation de l'équipe.

Nous devons dans la foulée réviser le Projet Stratégique, qui couvrait la période 2019/2023 : ce sera l'occasion de préciser les priorités nécessaires à une évolution dynamique du CREAI équilibrée financièrement...

Le Conseil d'Administration composé de 24 membres s'est réuni 3 fois.

❖ **La revue « Traverses » :**

Nous avons publié un n°5 fin 2023 en format numérique sur le thème « Expertise des personnes, expertise des professionnels ». La revue papier a été abandonnée pour des raisons financières dans le contexte financier que nous connaissons.

❖ **La communication :**

Nous disposons maintenant d’un site Internet qui est régulièrement consulté. La mise à jour nécessite un temps important qui doit s’inscrire entre les diverses tâches qui incombent aux assistantes...

Les communications sont majoritairement diffusées par mail ou sur le site internet, et plus récemment sur une page LinkedIn. Cette communication est peu coûteuse et rapide, mais elle est noyée aujourd’hui dans un flot d’informations multiples et pléthoriques. Atteint-elle toujours ses cibles ? Nous pouvons parfois regretter les documents papier qui circulaient et « traînaient » ici ou là dans les institutions...

Les journées départementales ou régionales offrent également des occasions fertiles de diffuser oralement nos messages.



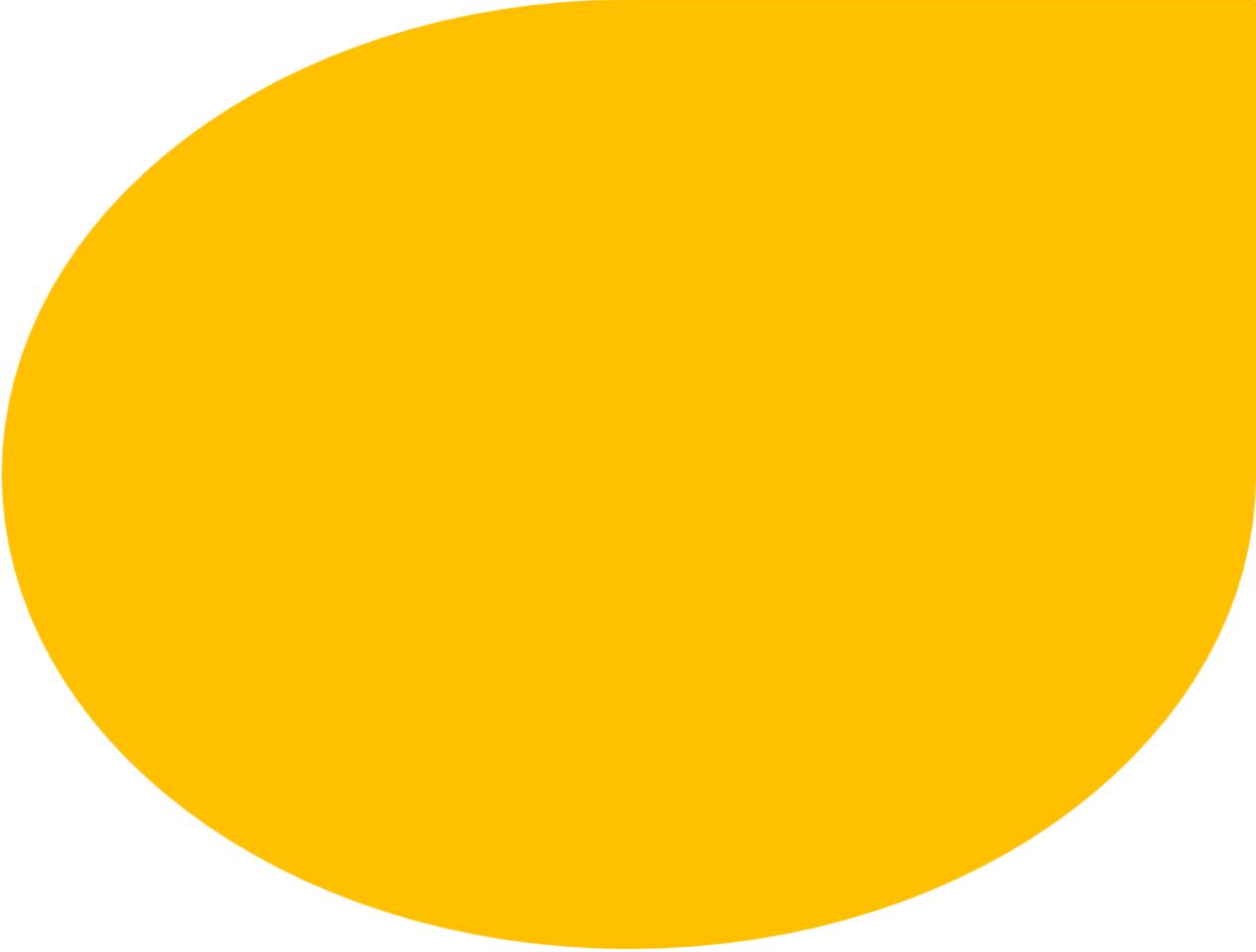
En conclusion, nous abordons l’année 2024 avec une certaine confiance.

L’activité pressentie est plutôt favorable. L’équipe, renouvelée en partie en 2022, est aujourd’hui opérationnelle derrière la directrice. Les pistes de réflexion identifiées ci-dessus sont susceptibles d’améliorer notre efficacité.

Comme nous le soulignons l’année dernière, l’inclusion reste le fil rouge de l’activité du CREAI, sans dogme et sans idéologie. La « **transformation de l’offre** » est plus que jamais à l’ordre du jour et présente de multiples actions à mener auprès des établissements et services qui se doivent de muter vers des plateformes de services ou dispositifs sur les territoires. Ces actions nécessitent des collaborations et des complémentarités. L’ANCREAI, en lien avec le ministère, tente de déboucher sur une mission nationale qui serait confiée aux CREAI dans les régions...

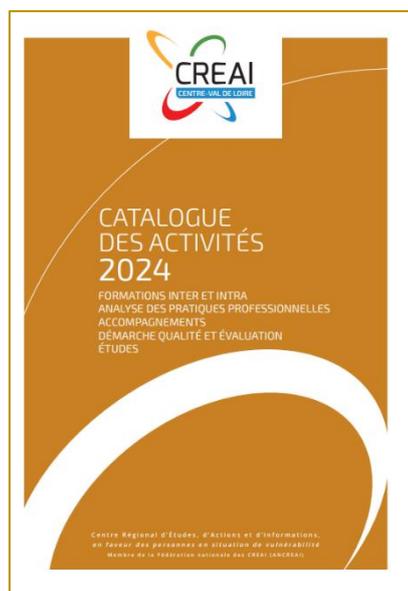
Les CREAI, forts d’une longue expérience des mutations du secteur et d’une position de tiers entre les pouvoirs publics et les établissements et services, sont en mesure de relever les enjeux.

Claude Laizé, Président



I – LA FORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

A - Le catalogue des activités



Comme pour les années précédentes, nous avons travaillé dès le mois d'avril 2023 sur les évolutions à inclure dans notre catalogue 2024, afin qu'il soit publié dès septembre 2023.

En complément des présentations habituelles des programmes de formation, l'équipe a convenu de **présenter dans ce document l'ensemble des activités du CREAI**, afin de rendre lisible la diversité de ses offres et mettre en lien la transversalité des interventions sur des thématiques partagées.

Pour sa diffusion, nous avons choisi cette année encore, pour des questions de coût et de protection de l'environnement, de limiter le support papier.

La communication s'est faite par courriel à destination nos adhérents et contributeurs, ainsi qu'à nos commanditaires habituels ; suivie d'une publication sur le site Internet et sur la page LinkedIn. Le document est accessible en ligne, sur le site du CREAI. La distribution du catalogue « papier » se fait lors des journées d'études et lors des rencontres que les conseillers techniques ou la directrice sont amenés à faire.

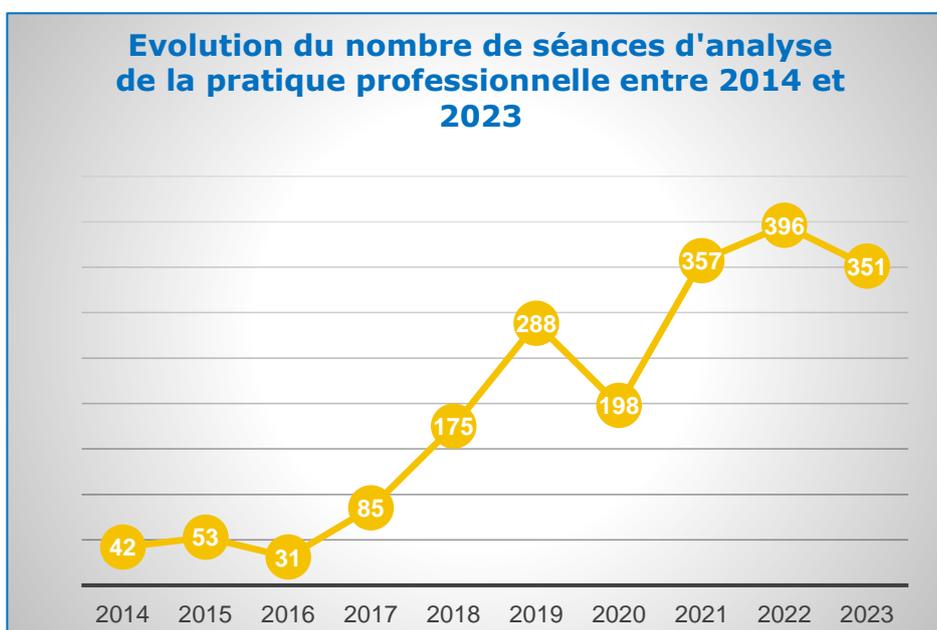
B – L'Analyse des Pratiques Professionnelles :

Les équipes d'encadrement des ESMS de la région continuent de solliciter le CREAI, étant à la recherche d'intervenants expérimentés en analyse des pratiques professionnelles.

Le CREAI se positionne comme **garant d'un cadre d'intervention partagé avec les vacataires**, dans cet espace de travail particulier et nécessaire au secteur social et médico-social. Des temps de travail réguliers

sont organisés, afin de partager les expériences et ajustements que mobilisent cette activité, en échange collectif ou en lien direct avec la coordinatrice de l'activité.

En effet, l'analyse des pratiques professionnelles fait régulièrement émerger les points de complexité du travail d'accompagnement tel qu'il est pratiqué dans les ESMS, soulevant des questions liées aux situations des personnes accompagnées et de leurs familles, mais également liées aux organisations institutionnelles et à l'évolution des dispositifs. Parmi les observations



récurrentes, les mouvements incessants de personnel, accompagnants et encadrants, peuvent venir en contradiction avec la continuité de l'intervention telle qu'envisagée par le CREAI.

L'activité en analyse de la pratique reste malgré tout stable alors que le marché est de plus en plus concurrentiel. Le CREAI intervient dans le champ du handicap enfant et adulte et en protection de l'enfance. Sans déboucher systématiquement sur des conventions, les secteurs de la petite enfance, des personnes âgées et de la solidarité (hébergement social, gens du voyage, insertion professionnelle...) ont également sollicité le CREAI pour des interventions APP. Les sollicitations et champs d'intervention sont donc diversifiés et mobilisent des connaissances spécifiques.

Aussi, cette activité est entièrement assurée par des vacataires. Le groupe évolue régulièrement : une vingtaine d'intervenants sont mobilisables, chacun ayant des disponibilités et territoires d'intervention particuliers.

C - La formation en intra

En janvier 2023, à la suite de l'audit de surveillance, le CREAI Centre-Val de Loire a obtenu le maintien de sa certification QUALIOPI pour délivrer des actions de formation. Le renouvellement de cette certification devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2024.

Pour rappel, au-delà de la démarche Qualité, la certification du CREAI permet aux ESMS de solliciter les OPCO pour financer tout ou partie de nos différentes interventions.

Les formations sont souvent courtes (1 à 2 jours) et les demandes très ciblées, sur des sujets précis. L'adaptation des contenus aux besoins de chaque commanditaire mobilise un important temps de préparation.

Les thèmes les plus souvent demandés en 2023 concernent **la bientraitance, la mise en lien avec les recommandations et cadres réglementaires en vigueur, la campagne de lutte contre la maltraitance ainsi que la réforme de l'évaluation des ESMS.**

Différentes interventions concernant **la transformation de l'offre** ont aussi été assurées, le sujet étant abordé par différents biais, notamment à travers la visite à domicile, du fait de l'évolution des postes et des pratiques liées à l'inclusion des personnes accompagnées, la diminution voire la fin des hébergements en établissement.

Les écrits professionnels apparaissent toujours comme sujet de préoccupation pour les services, cette thématique venant soulever des questions d'organisation institutionnelle et mettant en lumière les modalités d'intervention et d'accompagnement du public.

Enfin, nous notons que le CREAI intervient dans des ESMS engagés dans le champ du handicap mais également de la protection de l'enfance.

Une formation plus longue (5 jours) a été délivrée au sein d'un établissement accueillant des enfants et jeunes adultes, sur le thème de la vie intime affective et sexuelle.

Pour l'activité formation, les vacataires et les conseillers techniques du CREAI interviennent alternativement et parfois même simultanément, selon les formations.

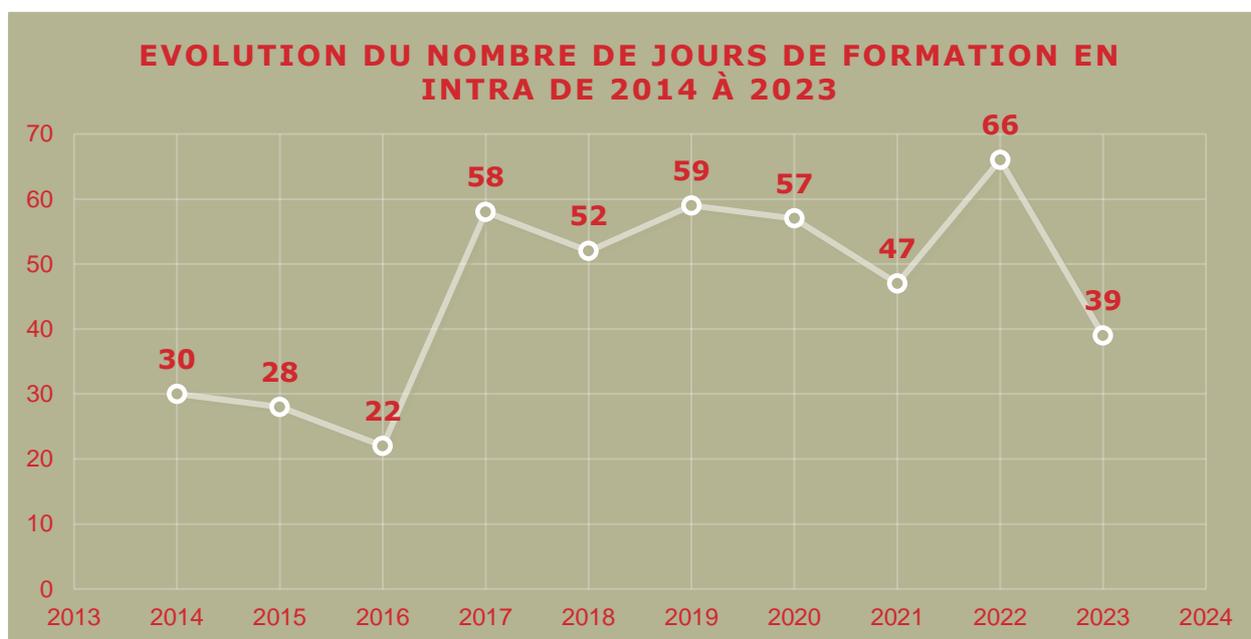
On note un ralentissement de la demande déjà amorcé en 2022. Parmi les perspectives pour 2024, plusieurs programmes sont envisagés sur des temps plus longs. Le CREAI a notamment répondu au cahier des charges d'une collectivité territoriale en 2023, qui donnera lieu à un déploiement de formation en 2024.



À l'image du taux général de satisfaction positif des participants aux formations, plusieurs structures sollicitent le CREAI afin que le même contenu soit délivré à plusieurs cohortes, sur des temps distincts, voire une fois par an suivant les budgets disponibles.

Taux de satisfaction générale : 91%

On peut donc observer la qualité des interventions délivrées et le besoin de maintenir le travail partenarial avec les commanditaires afin de maintenir l'activité formation.



Focus sur... la formation à destination des PEP 28

Les PEP 28 ont sollicité le CREAI à deux reprises au cours de l'année 2023 pour intervenir dans deux DAME. L'objet des interventions (2 fois 2 jours) était de permettre aux professionnels de :

- mieux cerner les enjeux actuels de la **transformation de l'offre**
- faire des liens entre les différentes réformes, notamment Serafin et HAS
- identifier l'impact de ces changements sur leurs pratiques quotidiennes

Les professionnels de l'établissement ont ainsi bénéficié d'une **présentation de SERAFIN-PH** et d'un espace de travail et d'échanges sur l'impact de la réforme sur les pratiques quotidiennes (le repérage des besoins, définition des prestations, complémentarité avec les dispositifs de droits communs, évaluation et dimension de l'autodétermination).

Au-delà des nomenclatures Serafin et de la nécessaire correspondance entre les besoins des jeunes accueillis et les prestations déployées par le service, le nouveau cadre posé par Serafin a permis aux professionnels de questionner à nouveau les projets personnalisés.

Concernant la réforme de l'évaluation HAS, l'objectif de la formation était de permettre à l'équipe de **s'inscrire pleinement dans la démarche d'amélioration continue de la qualité** et de comprendre les changements profonds à l'œuvre dans l'accompagnement. La formation a été l'occasion pour les professionnels d'identifier leur nécessaire contribution à l'évaluation et de repérer les éléments de preuve qu'ils devront produire concernant :

- ✓ Le pouvoir d’agir de la personne
- ✓ Le respect des droits fondamentaux
- ✓ L’approche inclusive des accompagnements
- ✓ La notion de bienveillance
- ✓ La réflexion éthique des professionnels

D’autres modalités d’intervention en formation

→ En juillet 2023, le **Conseil Départemental du Loiret** a soumis au CREAI un cahier des charges de **formation à dimension particulière concernant les écrits professionnels**. En effet, la commission formation de l’Observatoire Départemental de la Protection de l’enfance du Loiret a envisagé le déploiement d’une formation à destination de l’ensemble des acteurs du territoire engagés en protection de l’enfance : Conseil Départemental, organismes gestionnaires intervenant en prévention et en protection de l’enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale, etc.



Un important travail préparatoire, ponctué de plusieurs échanges avec la commission formation de l’ODPE, a donné lieu à la construction d’un programme de formation-action. La proposition finale a été validée en fin d’année 2023. La formation-action se déploiera durant l’année 2024. Un suivi de la démarche est également programmé en 2025. Deux groupes de 16 salariés de multiples institutions et services participent, parmi lesquels des émetteurs ou évaluateurs d’informations préoccupantes, des professionnels exerçant des mesures éducatives, contribuant à l’accueil des mineurs, à l’accompagnement des enfants et des parents, au suivi des placements, enquêteurs, professionnels exerçant des missions d’accompagnement judiciaire des jeunes et cadres intermédiaires.

La formation action vise à co-construire un livrable – outil de référence pour les écrits professionnels - utile aux acteurs du territoire. L’accompagnement des premières étapes de son essaimage sont également envisagées. Une évaluation de l’adaptation du document et de son appropriation par les participants sera développée en 2025.

→ Durant le premier trimestre 2023, le CREAI a co-élaboré avec l’URIOPSS une réponse à une demande de **formation concernant le référent de l’intervention par les pairs**. Cette demande émane de l’APF France Handicap, dans le cadre de sa coordination du Réso2pairs.

Plusieurs rencontres ont permis d’ajuster la méthodologie d’intervention, puis d’associer des intervenants pairs à la démarche de co-construction de la formation. L’interconnaissance et le cheminement du collectif vers la définition d’objectifs communs, le croisement des savoirs et l’articulation des points de vue ont mobilisé plusieurs séances de travail très enrichissantes.

3 sessions interdépartementales sont planifiées en 2024, destinées aux professionnels des services sociaux et médico-sociaux accompagnant des adultes en situation de handicap. Le format est hybride, comprenant un temps d’e-learning, puis une intervention en présentiel et en distanciel.



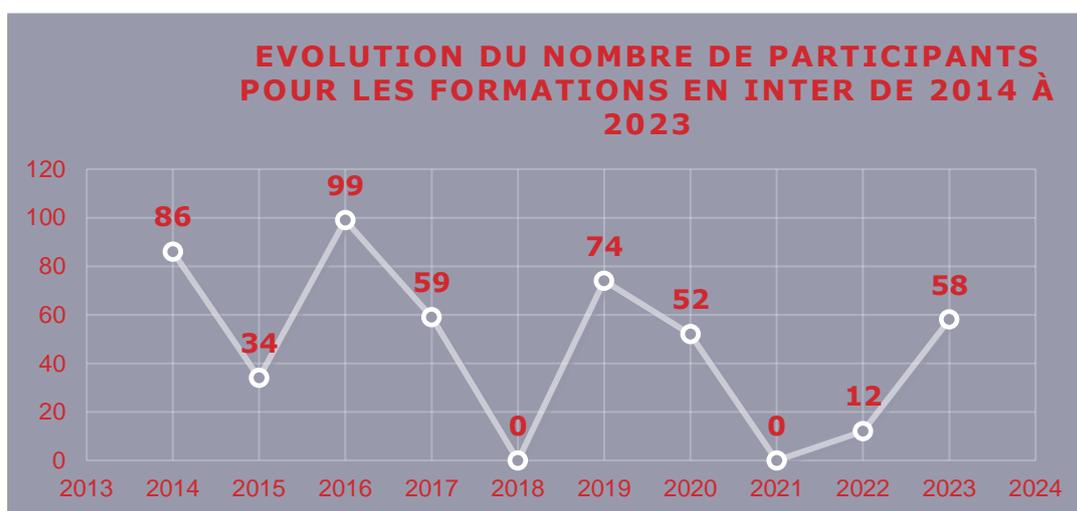
Les objectifs de la formation sont les suivants :

- identifier les enjeux de l’intervention par les pairs
- contribuer à la promotion du pouvoir d’agir par le biais de la mobilisation des savoirs expérientiels,
- appréhender des expériences d’intervention par les pairs, en identifiant les leviers et freins de cette pratique,
- déterminer les contours du rôle du référent de l’intervention par les pairs.

D - la Formation en inter

Concernant les formations en inter proposées au catalogue, cette année encore il y a eu peu d’inscriptions. Nous avons fait le choix de proposer 3 conférences (2 ont pu se maintenir) et 9 formations (qui ont malheureusement toutes été annulées). La communication sur ces formations s’est faite par mail, publications sur LinkedIn et relances téléphoniques ciblées.

Plusieurs explications sont possibles : les thèmes proposés ne mobilisent pas la participation des professionnels en transversal, le coût d’inscription est trop important, ou encore les temps disponibles pour des formations en sus des interventions en intra sont trop restreints.



En résumé, la formation en 2023 en quelques chiffres :



58 professionnels formés en inter
358 professionnels formés en intra



1 715 heures de formation dispensées au total



Un taux de satisfaction générale de **91%**
Un taux de recommandation de **99%**

Les 3 formations les plus demandées ont été :

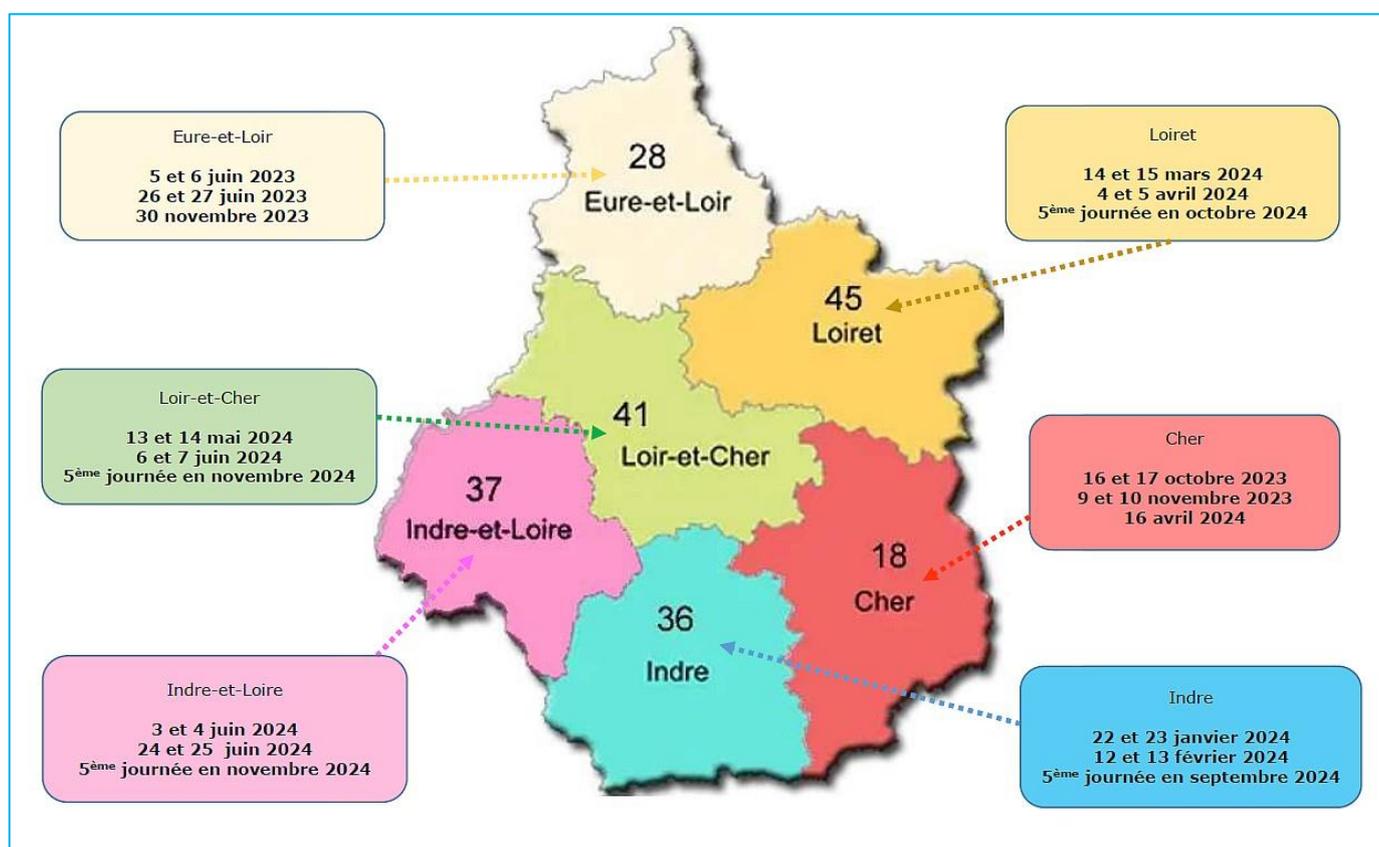
Formation	Taux de satisfaction
La visite à domicile	90%
La bientraitance	86%
Les écrits professionnels	91%

Focus sur... la formation START

START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) est un projet national qui a pour objectif de **former les professionnels de 2ème ligne** (CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, PCPE, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, service de pédiatrie, etc.) **du soin et de l'accompagnement d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs troubles du neurodéveloppement (TND) :**

- en améliorant les connaissances et les pratiques des professionnels,
- en faisant se rencontrer les professionnels qui accompagnent dans des champs différents un public touché par ces troubles,
- en impulsant des collaborations dans les départements.

Le démarrage en 2023 de la formation START dans notre région a permis de redynamiser les formations en inter du CREAI. La formation se déroule en une session de 5 jours comprenant séquences de deux jours espacées de deux semaines, et une 5^{ème} journée ayant lieu 6 mois plus tard.



- ⇒ **2 sessions ont été réalisées en 2023 : Eure-et-Loir et Cher**
- ⇒ On compte également 1 session réalisée en 2024 dans l'Indre, 2 sessions en cours en 2024 dans le Loiret et en Eure-et-Loir
- ⇒ Enfin, 2 sessions sont programmées et à venir en 2024 dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

55 professionnels ont été formés en 2023 et 41 professionnels sont en cours de formation, tandis que 33 sont déjà inscrits pour les sessions à venir : des sessions supplémentaires sont en cours de programmation pour les départements ayant déjà bénéficié de la formation en 2023.

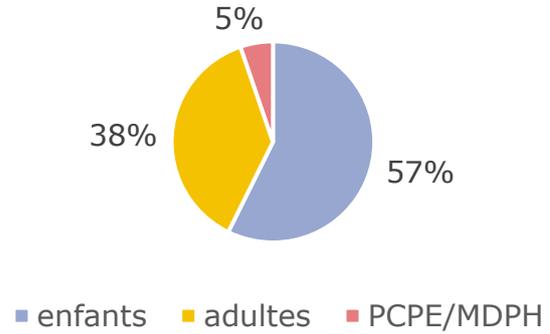
START en statistiques :

❖ Profil des participants pour les sessions déjà réalisées :

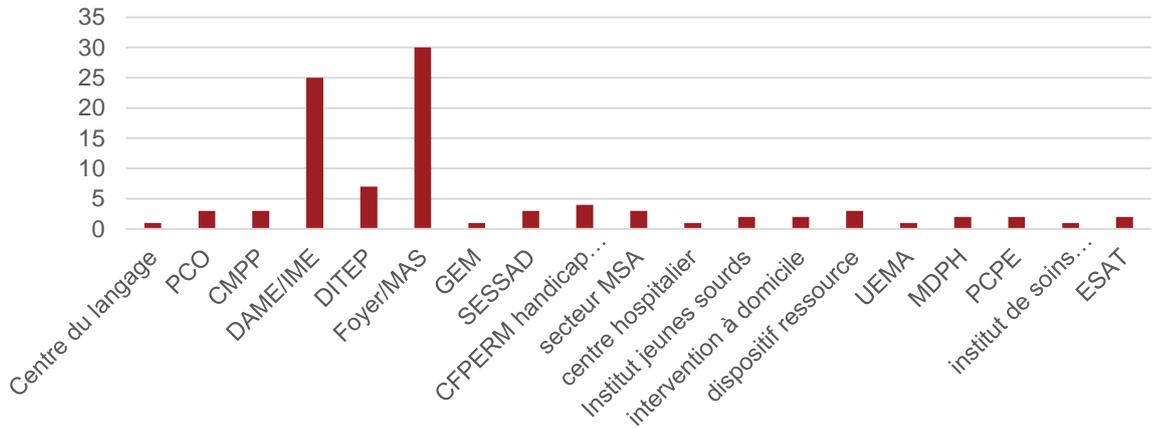
Parmi les professionnels formés, le secteur Enfant était davantage représenté, avec également une présence importante du secteur Adulte et l'absence marquante de professionnels du secteur Sanitaire, de l'Education Nationale ainsi que de libéraux.

Les profils des participants s'avèrent très variés, avec une représentativité importante des professionnels socio-éducatifs et des psychologues.

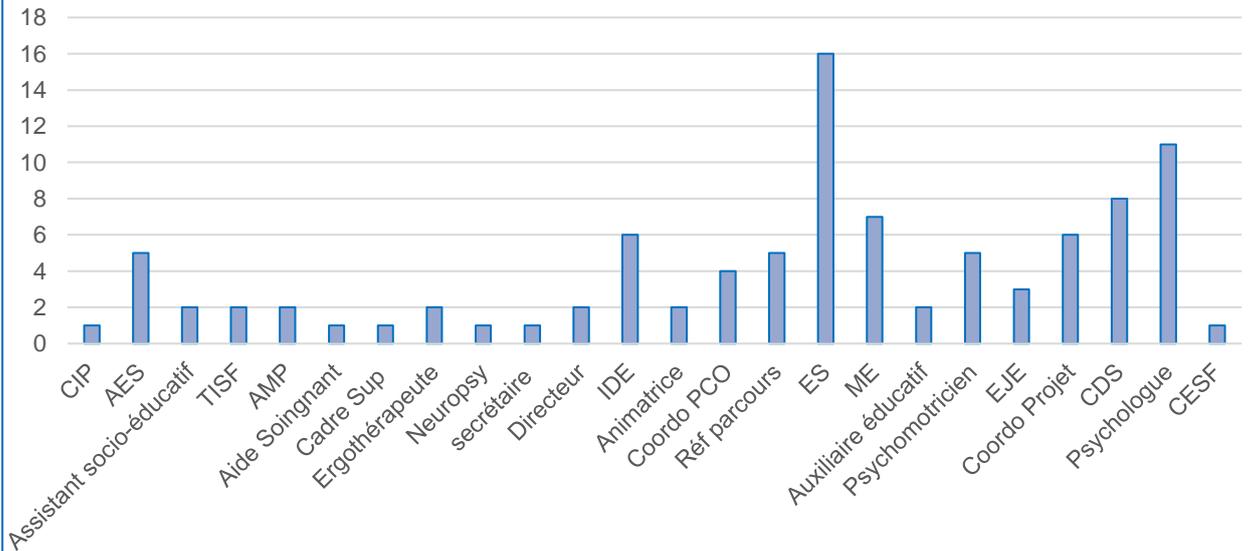
Répartition des participants par secteur



Structures représentées



Fonctions exercées



❖ Quelques points soulevés lors de la 5e journée réalisée en Eure-et-Loir :

Points forts :

- Dynamique territoriale
- Qualité du partenariat avec Direction départementale ARS
- Bon niveau de formation des professionnels

Points à travailler :

- Mobilisation et formation de l'Education Nationale
- Méconnaissance du Sanitaire
- Impréparation de certaines structures de droit commun
- Manque de places et de solutions pour situations complexes
- Turnover des professionnels
- Manque de certaines professions
- Dans le passage en DAME, attente que les missions soient clarifiées

Attentes fortes :

- Connaissance plus approfondie des structures
- Partage de pratiques
- Partage des ressources
- Travail sur situations complexes
- Attente que la communauté renforce le lien entre professionnels et participe à fluidifier les process

E - Les accompagnements d’établissements et services

La demande en accompagnement se poursuit, malgré un léger ralentissement. On note 4 accompagnements marquants en 2023 :

❖ L’accompagnement à la transformation des IME-SESSAD en DAME :

Il s’est poursuivi sur l’année 2023, tant en mono-établissement (Loiret) qu’en accompagnement départemental (Indre).

Le CREAI a accompagné un EAM dans l’élaboration des fiches-action de son nouveau projet d’établissement, autour de 3 thématiques : l’habitat inclusif, les outils d’accompagnement et la place de l’autodétermination dans les pratiques d’accompagnement.

❖ L’accompagnement de cadres :

En 2023, le CREAI a été sollicité par une association de la protection de l’enfance pour accompagner un cadre de proximité dans la définition d’un plan d’action susceptible de permettre de « sortir d’une période de crise » et répondre aux injonctions des autorités de tutelle.

Cette association se trouvait confrontée à une situation délicate dans l’un de ses établissements et souhaitait que le cadre en poste puisse bénéficier d’un accompagnement sur divers plans :

- prise de recul par rapport à la situation conflictuelle avec l’équipe
- élaboration d’une stratégie de management pour permettre une remobilisation de l’équipe
- analyse de l’accompagnement proposé et élaboration de pistes d’action
- mise en conformité suite à inspection des autorités de tutelle.

L’accompagnement a consisté pendant 3 mois en des rencontres régulières (tous les 15 jours). Ces temps se sont systématiquement déroulés de manière similaire :

- un temps d’échange sur les derniers événements marquants vécus par les jeunes accompagnés ou les professionnels
- un temps d’élaboration et de suivi du plan d’action managérial (positionnement, axes prioritaires, aides à la décision, rédaction d’éléments de langage pour les autorités...)
- un temps de travail sur les points identifiés lors de l’audit ou par le CREAI et élaboration du plan d’action en faveur de l’amélioration de l’accompagnement à court et moyen terme
- un temps d’élaboration du plan de développement des compétences
- un temps de restitution aux responsables de l’association

L’action n’a pu être menée à terme en raison de la démission du cadre, mais le CREAI a reçu des retours très positifs de l’association et de l’équipe qui constataient une amélioration de l’accompagnement proposé et un impact concret sur la diminution des passages à l’acte.

❖ Le « Comment m’accompagner ? » :

Depuis plusieurs années, le CREAI intervient sur différentes thématiques auprès de la MDPA d’Eure-et-Loir : la transformation de l’offre, Serafin PH, Evaluation HAS...

Au cours de ces différents temps de formation, nous avons eu l’occasion d’échanger et de nouer des liens avec un outil en développement dans ce département : le « Comment m’accompagner ? », **outil d’autodétermination et élément essentiel pour favoriser un accompagnement individualisé et cohérent dans la durée et la multiplicité des lieux de prise en charge.**



Avant une diffusion plus large à l’échelle du département, la MDPA, en lien avec les PEP 28, a sollicité le CREAI sur plusieurs temps de travail pour identifier des points d’amélioration et accompagner un groupe de travail sur :

- une réflexion autour des enjeux de l’outil dans le cadre d’un accompagnement adapté et efficient (logique de parcours, individualisation de la prise en charge, inclusion, autodétermination...)
- un travail de fond sur les items à développer
- un travail sur la forme pour en faciliter l’utilisation par la personne accompagnée, sa famille, les professionnels, les acteurs du droit commun...
- une réflexion sur la diffusion et la méthodologie pour qu’il devienne un support de « prise en compte ».

L’engagement de tous les acteurs impliqués dans l’élaboration du « Comment m’accompagner » a permis qu’aujourd’hui soit mobilisé/mobilisable, dans l’ensemble du département, un outil de grande qualité permettant une véritable prise en compte des besoins, désirs et attentes de la personne accompagnée, quels que soient l’espace, l’objet et le temps de l’intervention.

❖ Intervention pour un IME PEP

Le CREAI est intervenu auprès des professionnels d’un établissement du Cher afin de réaliser un état des lieux global de l’institution permettant d’identifier les points de blocage et de force pour inscrire les professionnels dans la dynamique de changement attendue.



Nous avons convenu qu’il s’agissait là d’une première étape pouvant se poursuivre sur la base de ce diagnostic partagé et permettre de :

- dynamiser l’amélioration de la qualité et la gestion des risques
- replacer l’IME dans le mouvement associatif et son développement de projet.
- réaliser l’élaboration, la mise en œuvre et la rédaction de nouveaux projets.
- sensibiliser et former les professionnels à différents aspects de la pratique

Confrontés à différents événements impactant fortement la stabilité et la sérénité de l’équipe, il est apparu opportun de proposer aux professionnels une étape préalable consistant à réunir des groupes de parole permettant l’expression de chacun sur les événements internes et sur les craintes générées par les changements en cours ou à venir (en lien avec les exigences de la transformation de l’offre). Dans leur grande majorité, les professionnels ont fortement investi ces espaces et cela a permis d’expliquer, de préciser ou de déconstruire certains éléments.

Ensuite, afin de faciliter la compréhension des enjeux et impacts de ces changements attendus sur les pratiques professionnelles, ces groupes ont également constitués des espaces d’échange et d’analyse, de co-construction permettant de dépasser et/ou mettre au travail certaines craintes. L’ensemble des professionnels a particulièrement apprécié ces temps actant la prise en compte de leurs points de vue et leur permettant d’être acteurs des changements en devenant force de proposition. L’impact sur la dynamique institutionnelle a été palpable.

Forts de ces matériaux, nous avons pu procéder à la réalisation d’un état des lieux :

- ✓ du niveau de connaissance des professionnels des changements attendus
- ✓ des points identifiés par l’équipe comme forces et faiblesses de l’établissement aujourd’hui et pour les changements à venir.
- ✓ de certains dysfonctionnements nécessitant la sensibilisation ou la formation des professionnels.

À partir de ce diagnostic partagé, le CREAI a pu produire une première analyse des procédures et processus à l’œuvre et proposer des préconisations et axes de changement, bases de la seconde étape de l’accompagnement qui débutera à la rentrée de septembre 2024.

❖ **Accompagnement à l’écriture d’un projet d’établissement**

Une fondation rassemblant plusieurs Maisons d’Enfants à Caractère Social et maisonnées du Loiret a sollicité le CREAI afin d’être accompagnée à l’écriture de son projet d’établissement. L’enjeu consiste à formaliser un document faisant référence pour l’ensemble des parties prenantes, malgré des écarts d’organisation entre les structures du fait de leur implantation et développement historique.



Le CREAI adapte dans ce cadre une méthodologie d’intervention permettant à la fondation de répondre à l’obligation réglementaire de disposer d’un projet d’établissement en cours de validité.

Perspectives 2024 de la formation et de l'accompagnement



➤ **Poursuite des formations START :**

Les départements d'Eure-et-Loir et du Cher demandent à bénéficier de nouvelles sessions START pour d'autres professionnels non formés. En outre, certains départements n'ont pas encore débuté leur cycle de formation.



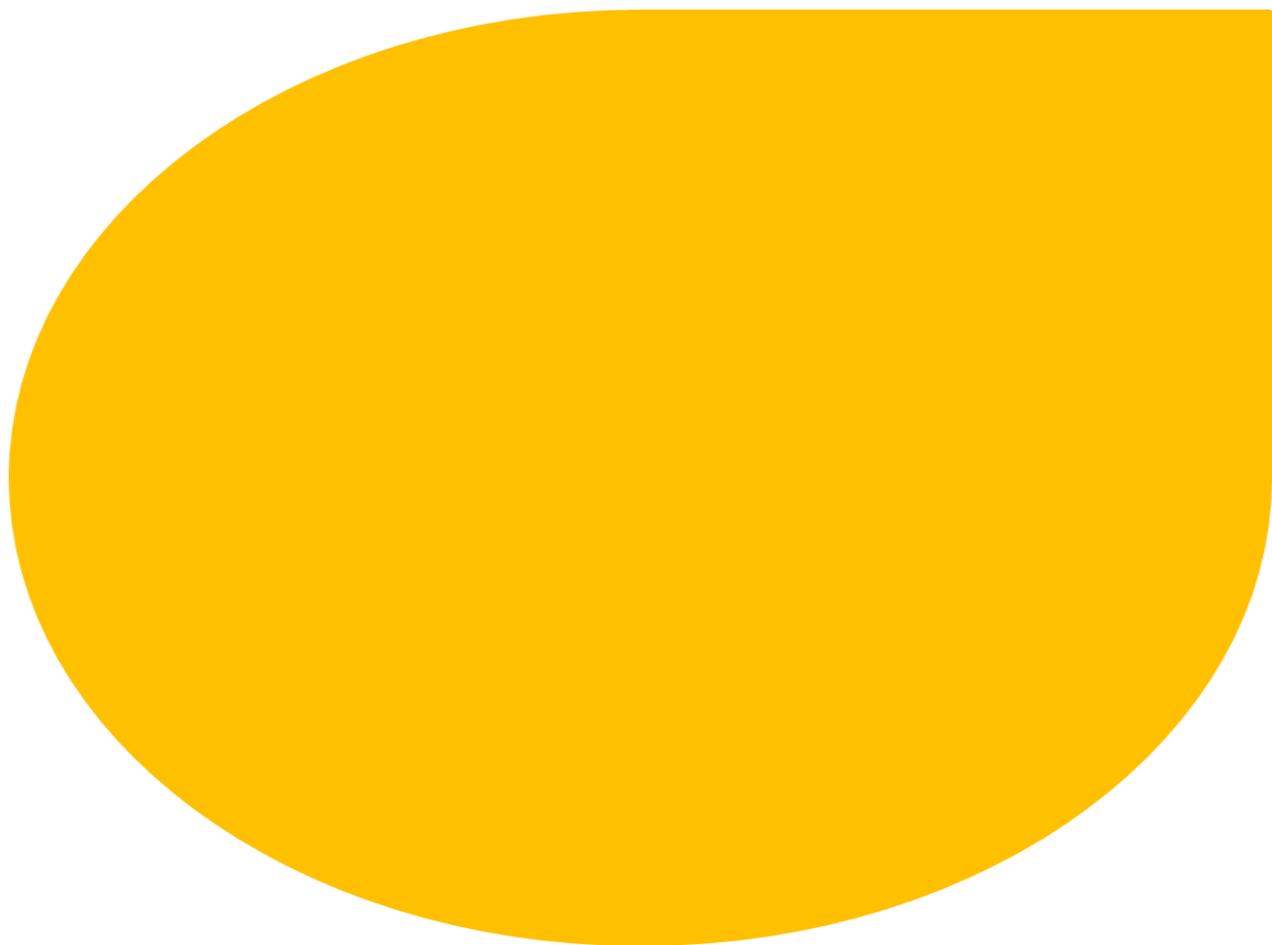
➤ **Plusieurs dossiers autour de la transformation en DAME :**

- Dernière phase d'accompagnement à l'écriture du projet d'un DAME dans le Loiret
- Formation-Action pour un ESMS du Loir-et-Cher
- Formation pour un DAME de l'Indre
- Continuité de l'accompagnement du DAME départemental de l'Indre, conjointement avec l'Uriopss



➤ **Relance des groupes d'animation régionale des secteurs Protection de l'enfance et Personnes Âgées :**

- Pour le groupe Personnes âgées : le CREAI n'étant pas encore identifié comme un acteur majeur de ce secteur, des prises de contact ont été menées auprès de directions d'Ehpad et d'autres établissements susceptibles de rejoindre cet espace de réflexion collectif. La première séance devrait avoir lieu au dernier trimestre 2024.



II – LES ETUDES

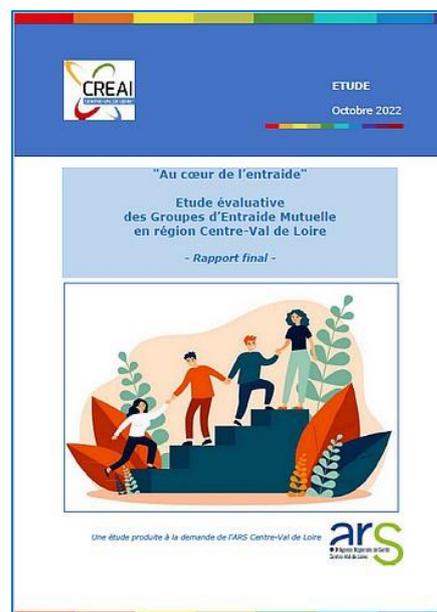
A - Etude sur les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM)

Présentation des GEM

Régis par les articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du Code de l’Action sociale et des Familles, les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM) constituent des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale, introduites par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les GEM sont organisés sous la forme d’associations de type loi 1901 mais ne sont pas des structures médico-sociales. Structures souples ne nécessitant pas d’autorisations particulières pour exercer, les GEM sont d’abord des lieux de rencontres, d’échanges et de soutien entre les adhérents, dont l’objectif premier est de créer un lien social et de lutter contre l’isolement.

Même si les GEM n’ont pas vocation à délivrer des prestations et des services médico-sociaux, ils peuvent être amenés à favoriser l’accès aux soins et un accompagnement médico-social à leurs adhérents par le développement de relations et de réseaux avec les institutions compétentes en la matière.



Commande de l’ARS Centre-Val de Loire

Contexte

À la suite de l’étude réalisée en 2017, dans le cadre de l’évaluation du PRS 2 et en lien avec la parution d’un nouveau cahier des charges relatif à la création de GEM pour personnes avec Troubles du Spectre Autistique en 2019, l’ARS Centre-Val de Loire a confié au CREAI la réalisation d’une étude régionale sur les GEM de la région. Cette dernière a été réalisée entre 2021 et 2022, et s’est soldée par un temps de restitution au commanditaire et aux participants de l’étude en mai 2023.

Objectifs de la commande de l’ARS Centre-Val de Loire

L’étude régionale visait les objectifs suivants :

- Analyser et caractériser le fonctionnement des GEM de la région Centre-Val de Loire, en lien avec le nouveau cahier des charges de 2019, et au regard des résultats des travaux menés antérieurement et des points de vigilance soulignés par le CREAI,
- Analyser l’évolution des GEM, leur inscription territoriale et partenariale, en lien avec l’évolution des politiques publiques (CLSM, PTSM, soutien à la pair-aidance et pair-émulation, reconnaissance du savoir expérientiel et de l’expertise d’usage...),
- Mesurer l’adéquation des GEM au cahier des charges et aux objectifs du PRS2,
- Analyser et de décrire les effets des GEM sur :
 - leurs adhérents et membres, en termes de participation sociale, de réhabilitation psychosociale et d’autonomie,
 - les animateurs, parrains et gestionnaires des GEM, et leurs représentations des personnes avec handicap psychique, cérébrolésions ou troubles du spectre autistique,

- les partenaires des GEM (partenaires sanitaires, sociaux, médico-sociaux, collectivités locales, partenaires du champ associatif/culturel/ des loisirs...), et plus largement les acteurs et instances impliqués dans le champ de la santé mentale,
- Évaluer le fonctionnement de GEM itinérants,
- Analyser la mise en place et le développement des GEM pour personnes avec troubles du spectre autistique,
- Étudier le fonctionnement des GEM pendant la crise sanitaire.

Méthodologie et travaux réalisés

Dans une perspective de croisement des regards et de combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives, cette étude, sur la base de questionnaires et d'entretiens collectifs, a collecté des données auprès des adhérents et membres des GEM, des professionnels (animateurs, coordonnateurs), des parrains et gestionnaires mais également des partenaires des GEM.

Perspectives et suites de l'étude

Différentes recommandations et préconisations ont été formulées à l'issue de ce travail. Dans son prolongement, différentes actions ont été menées en 2023, notamment :

- **l'organisation d'un temps de restitution et de présentation des résultats de l'étude**, en présentiel sur une matinée complète. Organisée dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé, cette restitution s'adressait à l'ensemble des participants à l'étude et plus largement à l'ensemble des acteurs des GEM (adhérents, bénévoles, animateurs, coordonnateurs, parrains, gestionnaires) ;
- **l'élaboration de contenus de formation** à destination des acteurs des GEM. Les besoins en formation et plus largement en étayage ont été largement identifiés au cours de l'étude. Ces besoins et demandes concernent l'ensemble des acteurs des GEM, depuis des besoins en termes de connaissances juridiques, de techniques de gestion de conflit jusqu'au repérage des risques d'épuisement et de sur-sollicitation des adhérents des GEM. Une première session de formation en inter a été inscrite au catalogue d'activités, pour un premier déploiement au printemps 2024 ;
- fort des constatations relatives aux besoins des professionnels des GEM (animateurs, coordonnateurs), le CREAI a mis en place **l'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP)** de manière spécifique ;
- **la mise en place d'un groupe d'animation régionale** sur le sujet de la participation, de l'autodétermination et du pouvoir d'agir à destination du secteur Handicap (Enfant et Adulte) a été proposé.

B - Etude sur les Personnes Handicapées Vieillissantes

Contexte de la commande de l'ARS

À la faveur des progrès de la médecine et d'un meilleur accès aux ressources en santé, les personnes en situation de handicap ont vu leur espérance de vie augmenter de manière significative, posant des questions et des défis jusque-là inédits en termes de réponses et d'accompagnement adaptés au niveau sanitaire, social et médico-social.



Ce progrès se traduit par une hausse générale de l’espérance de vie des personnes en situation de handicap et, à l’instar de la population générale, d’une espérance de vie en bonne santé. Si ce gain d’espérance de vie est indéniablement un progrès, il expose en retour les personnes en situation de handicap à l’apparition de problèmes et de besoins en santé associés au vieillissement jusque-là « réservés » à la population générale ne présentant pas de handicap.

De ces constats entre évolution favorable et nouvelle exposition au risque de développer certaines problématiques de santé, découlent plusieurs interrogations :

- toutes les personnes en situation de handicap sont-elles concernées par cette évolution favorable en termes d’espérance de vie ? Dit autrement, toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, bénéficient-elles également des progrès scientifiques et d’un meilleur accès aux ressources en santé ?
- quels sont les gains d’espérance de vie en bonne santé en fonction du type de handicap ?

Aujourd’hui, cette population se trouve exposée au risque de développer certaines problématiques de santé associées au vieillissement. L’intrication de ces besoins nouveaux et des aspirations des personnes concernées et de leurs proches appelle une évolution des politiques dédiées et une adaptation des accompagnements. Ces évolutions posent dès lors la question du **vieillessement** de ces personnes et de son éventuelle **précocité**.

- Comment les personnes en situation de handicap vieillissent-elles ?
- Le processus de vieillissement vécu est-il similaire à celui de la population générale ? Ou les personnes en situation de handicap vieillissent-elles de manière **précoce** ?
- Le cas échéant, quels sont les signes et manifestations du vieillissement vécu par les personnes en situation de handicap ? Comment l’identifier, à quoi prêter attention ?
- Le vieillissement des personnes en situation de handicap génèrent-ils de nouveaux besoins en santé et en accompagnement, au regard des problématiques de santé éventuellement développées ?

Enfin, **l’inscription à l’agenda des politiques publiques** des personnes handicapées vieillissantes traduit la nécessité de faire évoluer les réponses et dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux de façon à répondre aux besoins de ces personnes, à leurs proches aidants et aux professionnels qui les accompagnent. Or, l’adoption d’orientations et de mesures publiques pose deux conditions, étroitement liées : d’une part, la **quantification** de ce nouvel objet des politiques publiques – combien de personnes représentent cette population dite « des PHV ? » – et par conséquent, une **définition** de cette catégorie récente des Personnes Handicapées Vieillissantes.

En résumé, la catégorie de Personne Handicapée Vieillissante soulève trois grandes questions :

- comment définir une Personne Handicapée Vieillissante ? Comment inscrire les Personnes Handicapées Vieillissantes comme objet de politiques publiques, dans un système administratif fondé sur la distinction entre personne en situation de handicap et personne âgée ?
- comment le vieillissement se manifeste-t-il chez les personnes en situation de handicap ? Peut-on parler de vieillissement précoce, au regard du même phénomène chez la population générale ?
- comment penser l’organisation, l’adaptation des dispositifs et des réponses en adéquation avec les besoins individuels et transversaux de cette population ?

Les objectifs de l’étude régionale

Dans ce contexte, l’ARS a sollicité le CREAI pour une étude régionale dont les objectifs sont :

- la quantification et la caractérisation en termes de besoins des Personnes Handicapées Vieillissantes en région Centre-Val de Loire,
- la collecte et l’étude d’expériences d’accompagnement de cette population au sein du champ Handicap et du champ Personne Agée,
- la production de connaissances sur cette population au carrefour de plusieurs champs d’intervention et catégories administratives.

Travaux réalisés

→ Le dernier trimestre 2022 a donné lieu à la réalisation de la phase exploratoire de l’étude. Ont ainsi été menés :

- **une revue de la littérature** scientifique relative aux personnes handicapées vieillissantes,
- **la prise de connaissance des politiques publiques régionales et départementales** relatives à cette population,
- **plusieurs entretiens exploratoires** avec différents interlocuteurs (conseiller technique du réseau des CREAI, MDA/MDPH, INSEE...).

La consolidation de la phase quantitative a été engagée au cours du premier semestre 2023 via deux méthodes de collecte de données :

- **sollicitation des Conseils Départementaux** concernant les personnes en situation de handicap âgées de 40 ans et plus, avec demande de communication de données relatives aux personnes vivant en foyer d’hébergement et celles vivant en EHPAD,
- le **panorama régional des données Handidonnées** a été mobilisé, de façon à produire des données quantitatives relatives aux personnes handicapées vieillissantes, en croisant les tranches d’âge, les types d’accompagnement médico-social le cas échéant, par département et au niveau régional.

À cette étape, des échanges se sont tenus avec les Conseils Départementaux. Une première restitution de ce portrait quantitatif a eu lieu en septembre 2023, à l’attention de l’ARS et des 6 Conseils Départementaux réunis.

À la suite de cette restitution, l’ARS et les Conseils Départementaux se sont accordés sur la nécessité d’actualiser les données issues du panorama régional Handidonnées (datant de 2020 pour la plupart), en focalisant la poursuite de l’étude sur les personnes handicapées vieillissantes à domicile.

De manière concomitante, le CREAI a proposé une méthodologie d’étude associant méthode quantitative et méthode qualitative, à partir de différentes sources de données et en croisant le secteur Handicap et le secteur Personnes Agées. L’ensemble des futurs travaux a été planifié pour le premier trimestre 2024.

→ En septembre 2023, le CREAI a également participé, en tant qu’intervenant, au **colloque TSA et vieillissement**, organisé à Chartres par la Fédération Autisme Centre-Val de Loire et le Centre Ressource Autisme Centre-Val de Loire : ce fut l’occasion de présenter la méthodologie de l’étude.

C - Etude sur le fonctionnement des DITEP

Contexte de la commande

Depuis le début de l’année 2019, les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) de la région Centre-Val de Loire, fonctionnent en « dispositif ». Concrètement, cela signifie que les enfants et adolescents accompagnés par ces structures, peuvent bénéficier des différentes modalités proposées par les DITEP sans « repasser par la case MDPH ». Ainsi, un jeune qui bénéficie d’un accompagnement par un SESSAD (ou service ambulatoire) peut se voir proposer sous certaines conditions une nuitée ou deux d’internat, ou un



temps d’accueil de jour, sans qu’il soit nécessaire aux titulaires de l’autorité parentale de solliciter la MDPH/MDA pour orienter vers ces nouvelles modalités d’accompagnement. De la même façon, un enfant ou jeune entré en ITEP peut bénéficier d’un accompagnement ambulatoire, dans le cadre de son projet personnalisé d’accompagnement (PPA).

La clé d’entrée pertinente n’est plus l’offre et ses différentes catégories (logique de « lits et places »), ou les frontières entre territoires institutionnels, mais l’usager et ses besoins et attentes, le partage d’objectifs communs au service des personnes.

Les documents de référence ayant guidé l’évaluation sont à la fois le cahier des charges des DITEP, issu du décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré, et l’étude expérimentale réalisée par l’AIRE en 2013 sur les dispositifs intégrés. Trois principaux axes thématiques ont été définis pour orienter l’étude, qui découlent du contexte de la « transformation de l’offre » :

- le fonctionnement en dispositif
- le parcours des jeunes et les modalités d’accompagnement
- l’évolution de la place des familles « dans les procédures et dans les postures »¹

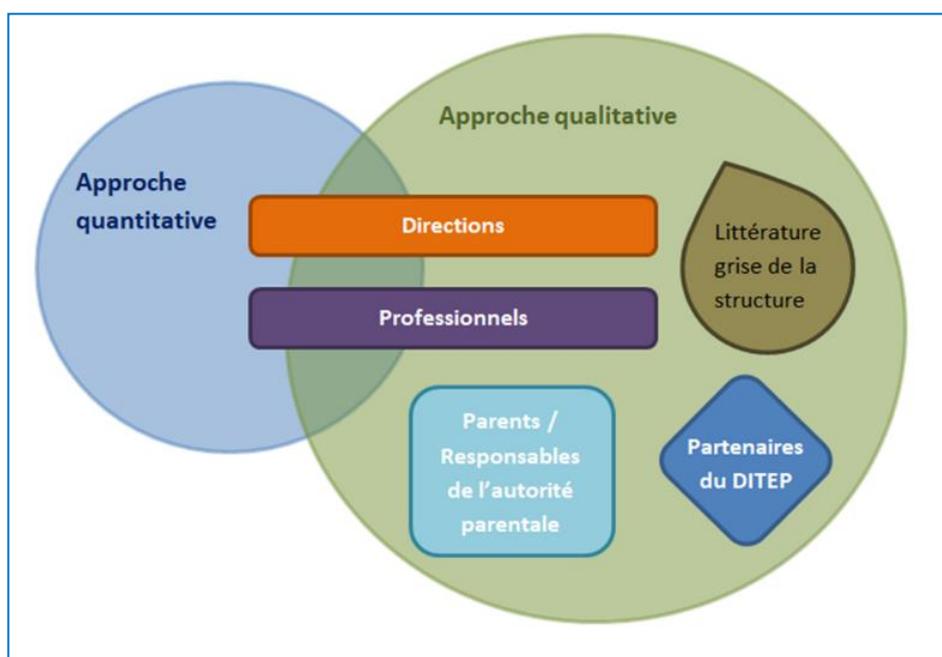
Au plan régional, on dénombre 10 DITEP :

- 1 dans le Cher (UGE CAM)
- 1 dans l’Eure-et-Loir (ADPEP)
- 1 dans l’Indre (Moissons Nouvelles)
- 2 dans l’Indre-et-Loire (Atouts & Perspectives, Enfance & Pluriel)
- 5 dans le Loir-et-Cher (CDSAE, AIDAPHI, Association pour l’Enfance Heureuse, Union mutualiste d’initiative santé)
- 1 dans le Loiret (AIDAPHI).

Objectifs de la commande de l’ARS Centre-Val de Loire :

- Comprendre le fonctionnement du DITEP, repérer les leviers et freins de l’articulation en dispositif, et du partenariat
- Regarder les effets du passage en dispositif sur la fluidité des parcours, et sur l’inclusion
- Identifier les différentes pratiques d’accompagnement mises en œuvre par les DITEP et leur adéquation avec d’une part les besoins identifiés et d’autre part les attentes exprimées par les personnes accompagnées et les titulaires de l’autorité parentale.

Il s’agissait en outre d’obtenir une photographie du fonctionnement des DITEP à ce stade de la mise en œuvre, de repérer les difficultés sur le terrain, mais aussi ce qui fonctionne, de façon à pouvoir soutenir à bon escient les DITEP dans leur fonctionnement en dispositif intégré.



¹ Termes employés lors d’un entretien exploratoire réalisé auprès du conseiller technique d’une association gestionnaire d’un DITEP.

Méthodologie et travaux réalisés

L’approche compréhensive suppose le croisement des données quantitatives et qualitatives recueillies au cours de l’étude grâce aux différentes méthodes d’enquête.

Résultats de l’étude

Les résultats de l’étude ont pu être mis au débat lors d’une journée d’étude proposée par l’ARS le 29 novembre 2023, avec un temps de restitution dédié dans la matinée.

Au regard des différents résultats de l’étude, nous avons pu montrer que la transition des ITEP/SESSAD vers les DITEP est un processus progressif. À ce stade, aucun des dispositifs rencontrés (de façon plus ou moins approfondie) en région Centre-Val de Loire ne semble totalement intégré, au regard de chacun des indicateurs de l’AIRE, et dans des aspects variés d’un DITEP à l’autre. Pour des raisons ou indicateurs différents, la majorité des DITEP de la région correspondent davantage à la catégorie idéale-typique de « dispositif coordonné », certains pouvant s’approcher davantage du fonctionnement en dispositif intégré sur certains sites (mais rarement à l’échelle du DITEP).

En revanche, l’intérêt et le sens du dispositif imprègne déjà en partie les fonctionnements, ce qui augure des possibilités d’améliorations progressives vers une plus grande intégration. En effet, le niveau d’intégration des DITEP relèvent tant des contextes et contraintes locales (dont font partie les partenaires), que de la conception et des choix stratégiques internes aux organismes gestionnaires.

La transition de l’ITEP/SESSAD vers le DITEP n’est pas une démarche simple, elle imbrique des aspects multiples tels que l’environnement, les choix stratégiques, l’accompagnement au changement des équipes. Elle nécessite d’être soutenue, dans certains aspects matériels, mais aussi sur le plan partenarial (relation à l’Education Nationale, à la psychiatrie, à l’ASE). Les DITEP ont à cœur de partager leurs expériences respectives, et d’avoir un ou des espaces de concertation pour réfléchir ensemble aux effets induits et impensés du passage en dispositif, et pouvoir lever les obstacles qui nuisent à la pleine réalisation de leur mission.

D - Etude sur les plateformes de répit et d’accompagnement

Contexte de la demande de l’ARS Centre-Val de Loire

Cette étude a été réalisée en 2021 et remise à l’ARS en novembre 2021. Le détail de l’étude réalisée figure dans le rapport d’activité 2021 du CREAI.

Après un temps de lecture et à la suite d’un changement d’interlocuteur à la direction médico-sociale de l’ARS, cette dernière a proposé au CREAI de rendre public le rapport, à la condition d’en retirer les fiches de synthèses réalisées pour chacune des onze PFR (outil d’aide à la décision concernant uniquement l’ARS).

Un rapport public a donc été mis en ligne et une réunion de restitution a été positionnée le 5 mai 2023, avec présentation du contexte, des objectifs, de la méthodologie de l’étude, des principaux résultats, et des préconisations du CREAI.



Dans la lignée des préconisations, l’ARS a annoncé plusieurs orientations programmatiques :

- soutien du répit à domicile à travers son développement via toutes les PFR,
- lancement d’un appel à projet pour l’ouverture de nouvelles plateformes (correspondant aux zones blanches identifiées par l’étude) sur plusieurs départements répertoriés en ce sens au cours de l’étude, l’enjeu étant la couverture territoriale complète au niveau régional. Le déploiement d’antennes complémentaires aux PFR existantes a également été évoqué.

Suite à ces annonces, un appel à candidatures dédié a été diffusé par l’ARS en juin 2023 pour la création de Plateformes d’accompagnement et de répit (PFR) dans les départements du Cher, d’Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et du Loiret.

E - Etude sur les Unités d’enseignement externalisées



Contexte de la demande de l’ARS Centre-Val de Loire

Dans le cadre de la Conférence Nationale sur le Handicap (CNH), la Présidence de la République a réaffirmé le choix d’une école plus inclusive, pour laquelle l’externalisation d’unités d’enseignement constitue un moyen.

L’instruction du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d’enseignement externe des établissements sociaux et médico-sociaux établit les conditions de développement et « d’amélioration du fonctionnement » des unités d’enseignement externe (UEE) déjà installées.

En amont de l’instruction, une enquête portée en 2014-2015 par la CNSA, la DGCS, et le ministère de l’Éducation Nationale, avait pour but d’évaluer la pertinence de la modalité d’enseignement. Elle abordait le fonctionnement des unités d’enseignement (temps de scolarisation, moyens humains, temps partagés avec les élèves de l’école, critères de prise en charge en UEE) les facilitateurs et freins dans la mise en place de l’UEE (contexte, relations institutionnelles, rôle des acteurs locaux), la perception générale de l’externalisation et ses perspectives.

D’après les chiffres de l’Académie Orléans-Tours, à la rentrée 2019 12 461 élèves en situation de handicap étaient scolarisés (6 800 dans le premier degré, 5 661 dans le second degré). Parmi eux, 8 072 étaient scolarisés en milieu ordinaire (4 485 dans le premier degré, 3 587 dans le second degré).

D’autre part, en 2017-2018, en région Centre-Val de Loire le nombre d’élèves scolarisés était de 2 141 en classe-Ulis (1er degré), c’est-à-dire 1,3% des élèves, et de 1 470 en Ulis (2nd degré), soit 1,2% de l’effectif total d’élèves.

Les données transmises par le commanditaire sur les UEE en 2022 font état de 87 UEE sur la région. 10 se trouvent dans des lycées, 38 dans des collèges, 33 dans des écoles (élémentaires ou maternelles). 48 UEE dépendent d’IME, auquel il faut ajouter 17 UEE issues de DAME. 8 sont des unités externalisées de DITEP. Les IES et IEM ont 5 et 6 UEE. Enfin, un SPIJ et un CAMSP ont chacun une UEE.

Objectifs de la commande de l’ARS Centre-Val de Loire

- Objectiver le partenariat entre le « médico-social », l’Éducation nationale, et les familles. Plusieurs niveaux sont à observer : du pilotage par les tutelles (convention régionale école inclusive) jusqu’à la coordination sur le terrain auprès du public concerné.

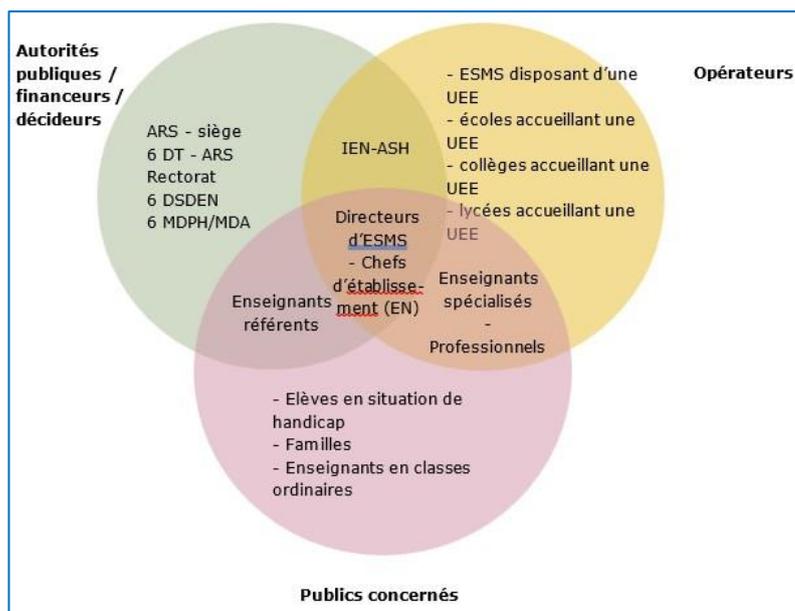
- Sur la base du cahier des charges des UEE, mettre en lumière le fonctionnement de ces dernières, tant sur le plan des ressources que sur les pratiques d’accompagnement (temps de scolarisation et inclusion, temps de soin, articulation avec les autres dispositifs type Ulis, Segpa, CFA...)
- Produire de la connaissance sur les parcours des élèves accueillis aujourd’hui en UEE, et ceux des années antérieures (profil des élèves, files actives des dernières années, passages entre premier/second degré et suite du collège, motifs de sortie du dispositif).

Méthodologie et travaux réalisés

LE SOCIOGRAMME DE L’ETUDE

Nous avons donc proposé à l’ARS un recueil de données basé sur une méthode mixte, alliant aspects quantitatifs et qualitatifs. La méthodologie proposée vise à croiser les données recueillies par de diverses méthodes auprès des acteurs visualisés dans le sociogramme, afin de mettre en valeur les différents points de vue, et appréhender la problématique dans toute ses dimensions.

Sur la base d’une première proposition discutée avec le commanditaire, l’étude s’oriente vers une proposition en deux volets. Le premier afin de recueillir des données dans une visée quantitative (et qualitative sur étude de la littérature grise), le second viendra à la suite des résultats du premier volet, et aura une visée compréhensive (approche qualitative, entretiens).



À ce jour, les premiers questionnaires ont été analysés, afin de déterminer un échantillon plus restreint mais représentatif, afin de recueillir les données sur des éléments de parcours et d’accompagnement des jeunes.

L’analyse des données recueillies sur ce second questionnaire est en cours.

F - Travaux sur les dépistages organisés des cancers pour les personnes en situation de handicap

Dans la continuité de l’étude sur la participation des personnes en situation de handicap aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal menée par les CREAI Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, le CREAI-ORS Occitanie et sous la coordination de l’ANCREAI, **plusieurs actions et dynamiques ont été impulsées au cours de l’année 2023 sur ce sujet de la prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap.**



Au niveau fédéral a été constitué un groupe de travail rassemblant plusieurs conseillers techniques issus des CREAI et décliné en trois sous-groupes de travail. Un premier sous-groupe a été développé sur le sujet des projets et études en réponse à des appels d’offres. Un second concerne plus spécifiquement les enjeux de formation. Enfin, un troisième se consacre à la communication et à la tenue d’un colloque national sur le sujet de la prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap. Ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises, en collectif élargi

De manière concomitante, aux côtés des acteurs de la recherche appliquée initiale, le CREAI Centre-Val de Loire a contribué à la réponse à un appel à projet de l’Institut National du Cancer (INCA) « Agir en santé publique ». Forte des constatations et connaissances issues de la première recherche, l’équipe projet, en étroite collaboration avec les Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), a élaboré un projet visant à améliorer la participation des personnes accompagnées en établissement médico-social au dépistage organisé du cancer colorectal.

Intitulé « **Handirect** », ce projet consiste en l’expérimentation d’un plan d’action de type « aller vers » visant à agir sur la participation des personnes en situation de handicap en établissement médico-social au dépistage organisé du cancer colorectal (DOCCR). A l’échelle des 4 territoires pilotes où la première recherche a été réalisée, un plan d’actions sera expérimenté à l’échelle d’un panel d’établissements médico-sociaux. À sa suite, une évaluation et une étude d’impact du plan d’action mené seront conduites. Déposé avant l’été 2023 auprès de l’INCA, l’obtention du projet a été confirmé en fin d’année 2023, pour une mise en place courant 2024.

Des démarches, candidatures et recherches de financement supplémentaires ont également été planifiées auprès d’instances nationales, telles que la Ligue contre le cancer. Ces actions sont programmées pour janvier 2024.

G - Étude nationale sur les majeurs protégés

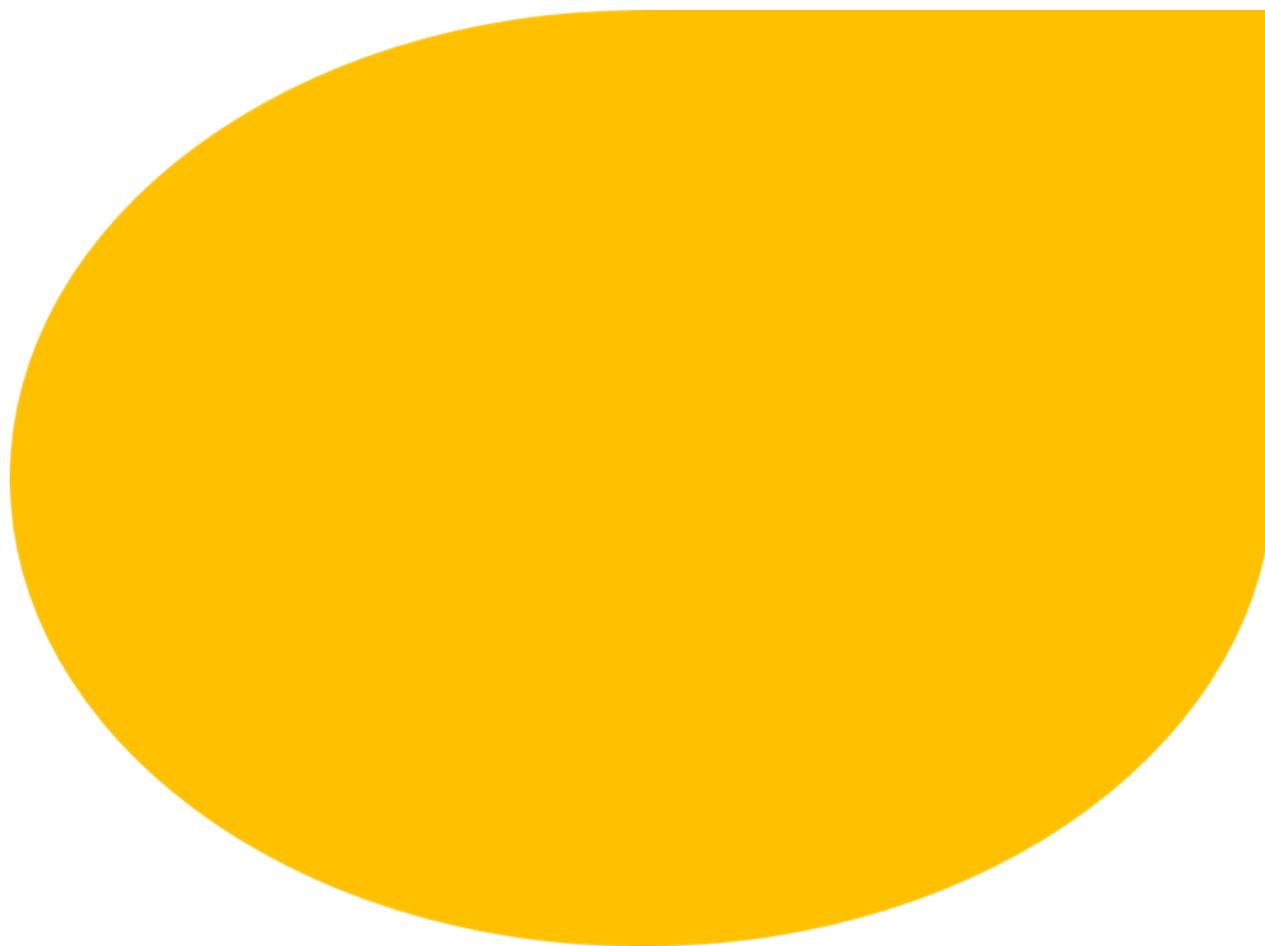
Dans la continuité de l’étude menée par l’ANCREAI entre 2015 et 2017 sur le thème « La population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions », le réseau des CREAI, sous la coordination de l’ANCREAI, a répondu à un appel à projet de la DGCS.



Au regard des évolutions législatives et réglementaires du secteur de la protection juridiques des majeurs, de la hausse significative du nombre de mesures de protection exercées et de l’importance croissante des enjeux d’inclusion sociale et de reconnaissance des droits des personnes protégées, la DGCS a ouvert un appel à projet pour la mise d’une **étude ayant pour objet « la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions »**.

Dans ce contexte, la Fédération des CREAI s’est mobilisée. À partir d’une méthodologie mixte, associant méthodes quantitatives et méthodes qualitatives, cette étude s’appuie sur le croisement des regards, en mobilisant les mandataires judiciaires à la protection des majeurs comme les majeurs protégés. L’ensemble des travaux se déclinera en 2024 et concernera 20 départements, similaires à ceux concernés par la précédente étude de 2015. Au niveau régional, le Loiret et l’Indre-et-Loire seront intégrés au périmètre de l’étude.

**Les rapports d’études du CREAI
sont consultables sur le site Internet :**
www.creaicentre.org



III – L'ANIMATION REGIONALE

A – Les journées d'étude

1) TRAVAUX DU CREAI AUTOUR DE LA PREVENTION DES VIOLENCES ET DE LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE

❖ Vivre et aimer sans violence(s) : journées de prévention des violences faites aux personnes en situation de vulnérabilité

Contexte

Après une première étape d'information, de sensibilisation et de communication, incarnée par le colloque régional du 30 novembre 2021, "Femmes en situation de handicap victimes de violences : prévenir et repérer les violences, orienter et accompagner les victimes", le CREAI s'est attaché à poursuivre la dynamique engagée à travers des actions plus concrètes, à visée opérationnelle, en articulation avec les territoires départementaux. Cette évolution entendait répondre aux demandes des participants du colloque régional du 30 novembre 2021 de disposer d'informations spécifiques, d'outils et d'une meilleure connaissance des réseaux et acteurs existants.

Du côté des professionnels du secteur médico-social, les demandes et satisfactions exprimées à l'issue du colloque régional par les participants laissent apparaître des besoins et attentes nombreux, en termes d'apports théoriques, d'une connaissance approfondie des réseaux professionnels, des outils et ressources pratiques et matériels pour le repérage des victimes de violences, leur orientation et accompagnement.

En articulation avec le comité de pilotage constitué pour le colloque régional du 30 novembre 2021, réuni en amont et en aval de cet événement, en lien avec les souhaits exprimés par les participants à ce colloque, 4 thématiques principales ont été identifiées :

- la communication,
- le consentement,
- l'accès aux droits,
- la prévention des violences.

Pour les personnes en situation de vulnérabilité, il s'agissait de répondre aux attentes et demandes de participation et de pouvoir de décision. A l'heure de la transformation inclusive, la nécessité d'outiller ces personnes en termes de vie intime, affective et sexuelle, de connaissance des droits individuels, des notions de consentement et de rapport au corps apparaît d'autant plus grande.

Dès lors que l'accès à une vie intime, affective et sexuelle choisie est considéré comme un droit, que les personnes vulnérables expriment des demandes et souhaits en ce sens, comment garantir l'effectivité de ce droit en garantissant simultanément leur protection ? Cette question entre droit et protection se pose d'autant plus dans le contexte actuel de transformation inclusive et appelle des actions en direction des professionnels de l'accompagnement et des personnes en situation de vulnérabilité.

Déclinaisons concrètes et objectifs

Outil d'animation et de formation issu de l'éducation populaire, le théâtre-forum a été retenu comme outil et média principal de ces journées, permettant la mise au travail des représentations, des croyances et des pratiques.



Plus spécifiquement, cette méthode d'intervention a été retenue pour :

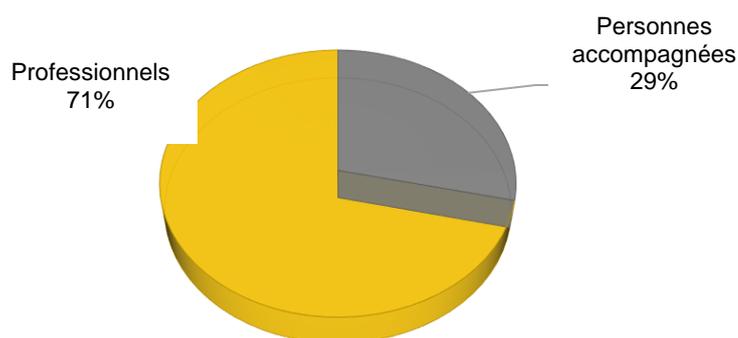
- Interpeller, sensibiliser et outiller les professionnels du secteur médico-social pour l'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle et à la parentalité des personnes accompagnées,
- Outiller les personnes en situation de vulnérabilité pour leur donner les moyens de participer à une vie intime, affective et sexuelle choisie, qui ne soit pas source de danger à leur rencontre.

Pour ce faire, le théâtre-forum HandLove créé et animé par l'association Impulsions Femmes a été mobilisé à nouveau, dans la continuité des deux journées départementales organisées en 2022 (journées organisées dans les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire).

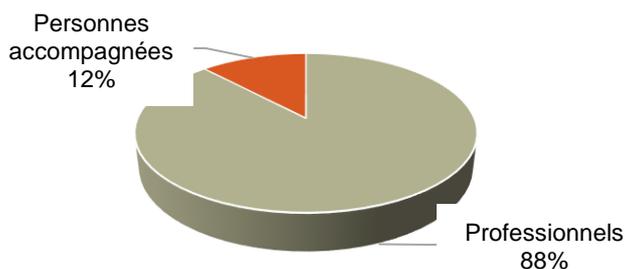
Bilan des journées des 17 mars, 4, 5 et 7 décembre 2023 dans le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loiret et le Loir-et-Cher

Ces journées ont rassemblé au total **169 personnes : 130 professionnels et 39 personnes accompagnées.**

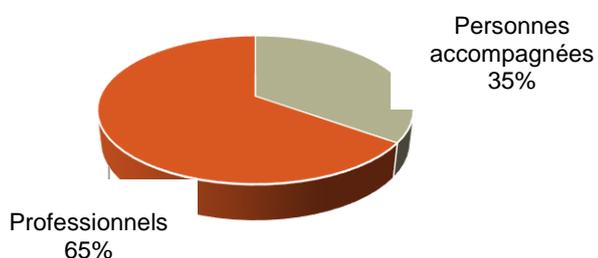
CHARTRES - 4 DÉCEMBRE 2023 29 PARTICIPANTS



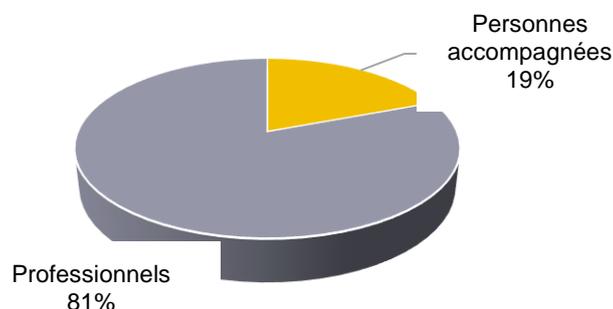
BOURGES - 17 MARS 2023 50 PARTICIPANTS



BLOIS - 7 DÉCEMBRE 2023 42 PARTICIPANTS



ORLEANS - 5 DÉCEMBRE 2023 48 PARTICIPANTS



❖ Synthèse des réponses au questionnaire de satisfaction



Réponses des professionnels :

→ La **recherche d’informations** constituait la base des inscriptions à ces journées. On constate aussi que l’outil théâtre-forum a emporté l’adhésion, tant dans sa dimension participative que dans sa capacité à faire émerger le dialogue et le raisonnement.

Autre attente des participants : **la rencontre entre professionnels et personnes accompagnées**, l’impact du sujet, le fait de permettre à certaines des personnes concernées de prendre conscience des situations de violence dans lesquelles elles peuvent évoluer, pour mieux répondre à leurs questions et à leurs besoins :

La **connaissance des ressources du territoire**, à travers les échanges entre professionnels, était une autre attente de la part des professionnels : « *développer mon réseau partenarial* ».

→ **Le théâtre-forum** : tous, néophytes comme connaisseurs du format, s’accordent à reconnaître les avantages et les apports de cet outil.

« *L’interactivité*

Le côté participatif, la pluralité des acteurs

Le théâtre forum avec le débat permet une très bonne perception des situations sur lesquelles on peut tomber. »

→ **Les difficultés pour faire changer les mentalités et les lenteurs structurelles** apparaissent comme les obstacles principaux à une véritable prise de conscience des situations de violence.

Certains professionnels souhaitent tirer profit des connaissances acquises pour sensibiliser leurs équipes : « *grâce aux outils et aux réflexions échangées, pourquoi ne pas proposer ce type d’intervention et d’échanges au niveau de l’institution ?* », « *élaborer de la prévention* », « *un accompagnement plus adapté répondant aux besoins des personnes* ».

→ L’apport principal des journées a été **une écoute plus active dans la prise en compte des vulnérabilités**, confortant certains dans leur pratique professionnelle et les amenant à vouloir la faire évoluer :

« *Accompagnant d’ores et déjà les victimes, je suis déjà formé à ce type d’accompagnement et j’espère avoir une posture adaptée et adaptable en fonction des besoins des personnes.* »

« *Concernant ma pratique personnelle : oui, je pourrais repenser aux scènes et alternatives si une situation similaire se présente.* »

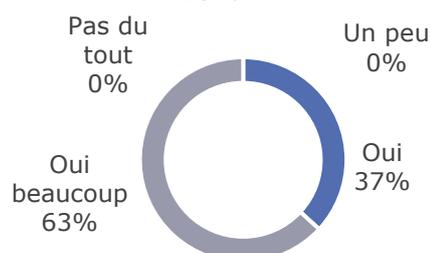
« *Cela a pu me faire évoluer sur certains points et grandir sur ma façon de penser* »

Réponses des personnes accompagnées :

26 personnes accompagnées (sur les 39 ayant participé aux journées) ont répondu au questionnaire de satisfaction (ce document, élaboré en FALC, a été distribué aux participants à leur arrivée).

D’emblée, **le théâtre-forum a enthousiasmé** les personnes accompagnées, jeunes et moins jeunes, suscitant pour chacune des journées une participation très active, avec notamment plusieurs volontaires venant exprimer leur point de vue sur les saynètes présentées.

Avez-vous apprécié le théâtre-forum ?



Les questionnaires de satisfaction reflètent cet enthousiasme (comme chez les professionnels ayant participé aux journées, 100% du public accompagné plébiscite le théâtre-forum).

Les attentes vis-à-vis du thème des violences étaient les suivantes : **la curiosité, le désir d'obtenir des informations et de découvrir le théâtre-forum**, l'intérêt pour le sujet évoqué, le fait de voir évoquer les violences subies par les personnes en situation de handicap, à l'instar de celles subies par les femmes.

Les échanges et les discussions autour du thème des violences ont été appréciés par 53% des participants et 74% d'entre eux ont eu le sentiment d'avoir « appris des choses ».

Les participants ont souligné, parmi les choses qui leur auraient manqué lors de ces journées, un désir de voir les saynètes prolongées, « pour mieux comprendre », ainsi que **le souhait de voir se dérouler la manifestation sur une journée**.

Bilan qualitatif

Fortes des soutiens obtenus et des partenariats noués – Préfecture Centre-Val de Loire, ARS Centre-Val de Loire, Conseils Départementaux, Conseil Régional et Centre ressources IntimAgir – ces journées ont réuni des professionnels de l'accompagnement médico-social, des personnes en situation de handicap vivant en établissement et à domicile. Les saynètes exposées par le théâtre-forum ont permis d'aborder les sujets suivants :

- ✓ Vie intime, affective et sexuelle et parentalité des personnes en situation de handicap,
- ✓ Droit(s) ; liberté, relation entre autonomie et vulnérabilité d'une part, responsabilité et protection d'autre part,
- ✓ Consentement et respect des droits.

La mise en présence des personnes en situation de handicap et des professionnels de l'accompagnement ont donné lieu à des échanges et réflexions riches, nourris des situations décrites dans les saynètes.

Ces quatre journées ont favorisé l'interconnaissance, encouragé l'expression et la participation des personnes en situation de handicap. La mise en place de tables de documentation a permis une meilleure visibilité des dispositifs et ressources existantes en région sur le sujet de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et de la prévention et du repérage des violences faites aux personnes (femmes, personnes en situation de vulnérabilité...).

Cela a permis au CREAI de se faire connaître dans un champ hors médico-social et non spécialisé dans l'accompagnement des vulnérabilités. De nouvelles collaborations pourront être envisagées.

2) JOURNEE REGIONALE DE PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES ESMS

Devant la nécessité de favoriser l'appropriation par les professionnels du secteur du **nouveau dispositif d'évaluation applicable aux ESSMS** (dont le référentiel commun vise à alimenter une démarche d'amélioration continue de la qualité et ainsi à participer à l'amélioration des prestations proposées aux personnes accompagnées), et dans le cadre de ses partenariats avec l'ANCREAI et la FORAP, la Haute Autorité de Santé avait proposé d'organiser en 2023 une journée d'information et de sensibilisation rassemblant les opérateurs et les autorités délivrant les autorisations.

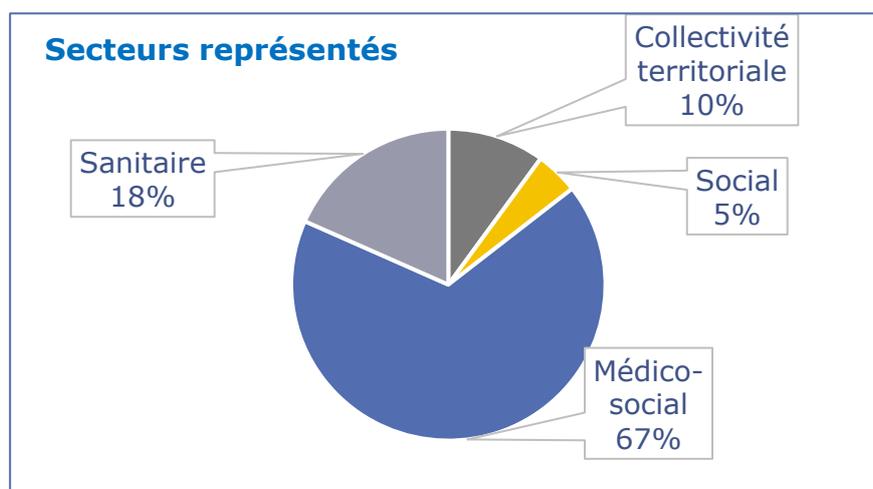


La SRA Qualiris et le CREAI ont entamé dès janvier 2023 une collaboration afin d'organiser cet évènement en région Centre-Val de Loire.

Il a donc été convenu d'organiser une journée d'information à destination des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, structurée en deux temps :

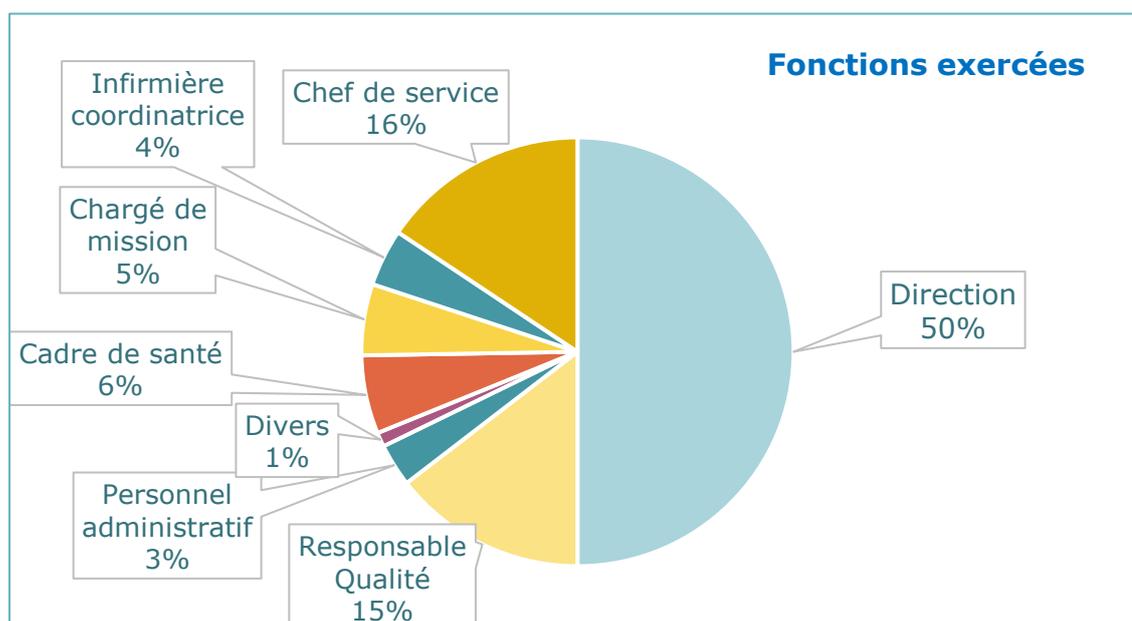
- la présentation du nouveau dispositif par la Haute Autorité de Santé et le DGCS,
- des retours d'expérience des acteurs de la région.

Cette journée s'est déroulée le 12 octobre 2023 au Centre de formation du SDIS du Loir-et-Cher à Vineuil (41) et a rassemblé **186 professionnels, représentant 109 structures**. Les 6 Conseils Départementaux étaient représentés et sont intervenus au cours des échanges avec la salle. L'ARS était également présente, avec une délégation composée de la Direction de l'Offre médico-sociale et de la Direction de la Stratégie.



Le secteur médico-social était, à une écrasante majorité (121 professionnels), le plus représenté parmi les participants, suivi par le secteur sanitaire (33 représentants), le social tenant la lanterne rouge (8 participants).

À noter à nouveau, la présence des collectivités territoriales (les Conseils Départementaux des 6 départements de la région Centre-Val de Loire), qui ont envoyé 18 de leurs représentants, hors intervenants des tables rondes.



Perspectives 2024 pour les journées d'étude



➤ Journée régionale « Intimité et Handicap »

Dans le prolongement des relations partenariales développées dans le cadre du colloque régional "Femmes en situation de handicap victimes de violences : prévenir et repérer les violences, orienter et accompagner les victimes", organisé en novembre 2021, le CREAI s'est engagé en 2023 dans un nouveau projet régional.

Sur sollicitation de l'UNAPEI Centre-Val de Loire et du Centre Ressources IntimAgir, le CREAI a pris part à l'organisation d'une **journée régionale prévue fin 2024 sur le thème de l'intimité des personnes en situation de handicap**. Pensé à destination des personnes concernées, des proches aidants et

des professionnels, cet événement régional entend répondre aux enjeux soulevés par les questions d'intimité et de vie privée des personnes en situation de handicap.

Toutes ces questions seront mises au travail lors de cet événement, qui se veut hybride et novateur : aux côtés des interventions et tables rondes seront organisés des espaces d'exposition, des ateliers « causerie » et des représentations de théâtre-forum.



➤ Colloque Handicap, sexualité et violences

Suite à des premiers échanges tenus dans le cadre du colloque régional "Femmes en situation de handicap victimes de violences : prévenir et repérer les violences, orienter et accompagner les victimes" de 2021, le CREAI et Robert Courtois, Professeur des Universités en psychopathologie et psychologie clinique, responsable du Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs

de Violences Sexuelles, ont engagé à l'été 2023 un projet de **colloque régional sur le sujet « Handicap, sexualité et violences »**.

Fort de son expérience de chercheur et d'intervenant au sein de structures médico-sociales concernées par ces problématiques, Robert Courtois a proposé au CREAI de rejoindre le comité de pilotage constitué avec des représentants de l'association Les Elfes d'Indre-et-Loire. Très intéressé par cette possibilité de poursuivre les réflexions et travaux sur les questions de vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, désireux de renforcer ses liens avec le secteur de la recherche universitaire avec un acteur développant des interventions, le CREAI a décidé de contribuer à ce projet. Les différentes réunions de travail tenues au cours du second semestre 2023 ont donné lieu à des échanges sur les enjeux, le fond et les modalités d'organisation de cet événement à venir, prévu pour le dernier trimestre 2025.

3) GROUPE D’ANIMATION REGIONALE SUR LA PARTICIPATION, L’AUTODETERMINATION ET LE POUVOIR D’AGIR - SECTEUR HANDICAP

Après plusieurs années d’interruption, en adéquation avec les missions d’animation des CREAI, l’année 2023 a été marquée par **la relance des groupes régionaux d’animation.**

Déployés en direction du secteur de la Protection de l’Enfance, du Handicap et des Personnes Agées, ces groupes ont été mis en place en privilégiant une **approche thématique centrée sur la participation, le pouvoir d’agir et l’autodétermination.**



Espaces visant à soutenir l’interconnaissance, l’échange autour des pratiques et postures professionnelles et la production de savoirs, ces groupes se proposent de mettre au travail les notions de participation, de pouvoir d’agir et d’autodétermination. En effet, ces catégories jalonnent les politiques publiques des secteurs de la vulnérabilité et impactent le quotidien institutionnel comme les pratiques professionnelles.

Les questions en résultant sont nombreuses :

- ✚ Quelles définitions proposer et adopter de ces multiples catégories ?
- ✚ Dans quelle mesure ces orientations se répercutent-elles sur les institutions et les professionnels de l’accompagnement ?
- ✚ Comment concilier participation, pouvoir d’agir, vulnérabilité et devoir de protection des plus fragiles ?
- ✚ Comment promouvoir la participation en évitant l’injonction à la participation ?
- ✚ Comment élaborer, soutenir et développer des outils et des espaces d’élaboration, de participation et de co-construction ?
- ✚ Comment penser l’évolution des représentations et des pratiques professionnelles mais également des proches aidants vis-à-vis des capacités et des aspirations des personnes en situation de handicap ?
- ✚ Comment promouvoir participation et pouvoir d’agir à l’échelon individuel sans nier la dimension collective de l’accompagnement et plus largement de la vie sociale ?
- ✚ Comment composer et articuler ces principes avec les identités et cultures professionnelles du travail social fondées sur le « prendre soin » ? Comment accepter l’exposition au risque de personnes en situation de vulnérabilité ?

Face à ces enjeux, le CREAI propose aux acteurs concernés de se rassembler et d’échanger autour de leurs interrogations et doutes, de partager leurs expériences, innovations et tentatives.

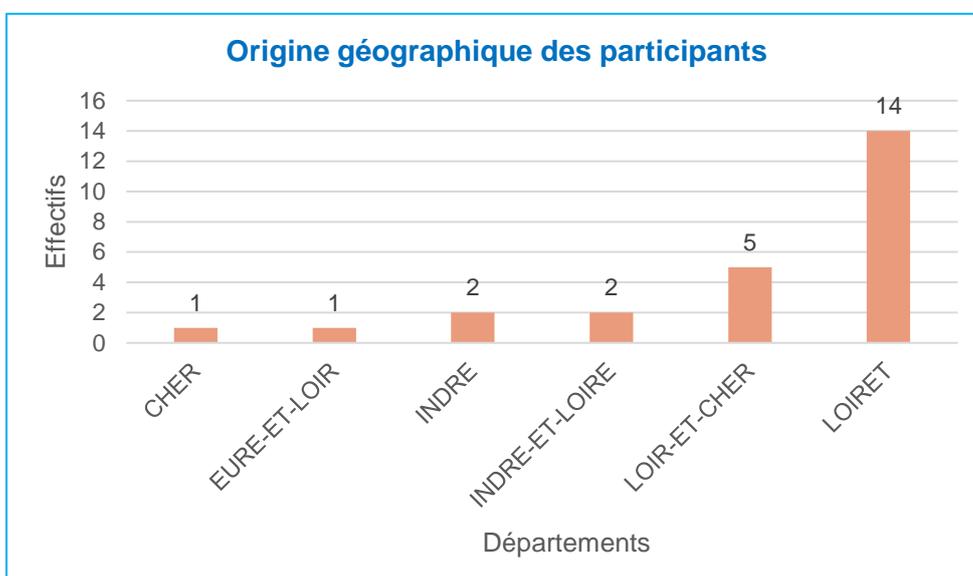
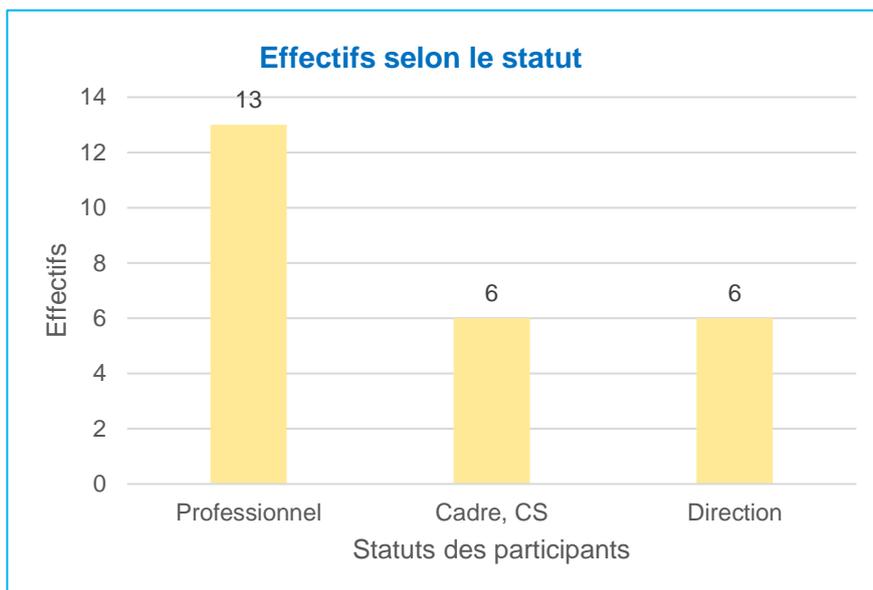
Concernant le groupe régional à destination du secteur Handicap, une première rencontre s’est tenue dans les locaux du CREAI au mois d’octobre 2023. Uniquement en présentiel, cette rencontre a pu réunir une trentaine de personnes représentant le territoire régional, le secteur Enfant comme le secteur Adulte et les différentes fonctions – direction, encadrement, professionnel de l’accompagnement.

Cette première séance a été l’occasion de partager leurs réalités concernant les notions de participation, d’autodétermination et de pouvoir d’agir, et d’aborder ce qu’ils pouvaient attendre d’un espace comme celui-ci.

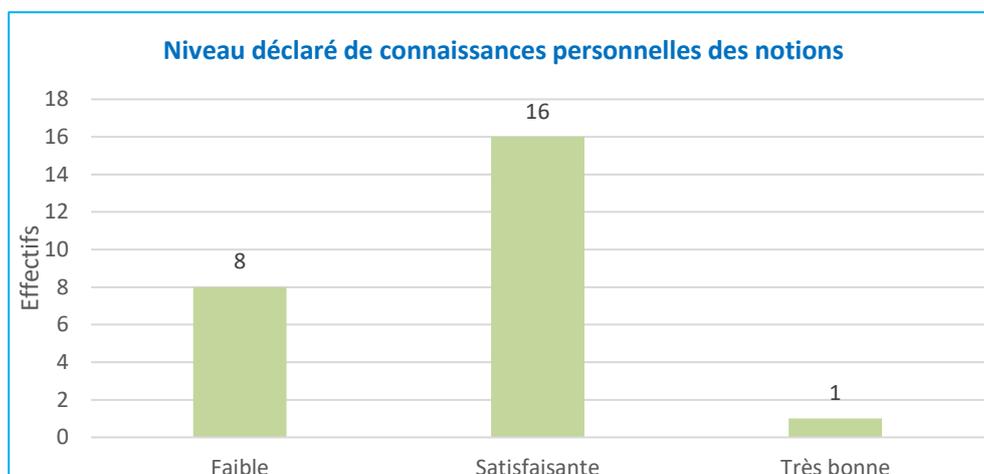
Un questionnaire dédié a été diffusé, permettant de collecter différentes données d’ordre déclaratif :

- niveau de connaissances relatives aux notions-clés
- niveau de mobilisation de ces notions dans l'accompagnement quotidien des personnes en situation de vulnérabilité,
- attentes des participants vis-à-vis de ce groupe régional proposé par le CREAI.

Outre un instantané sur les participants, les éléments graphiques ci-dessous donnent un aperçu de leurs réponses.

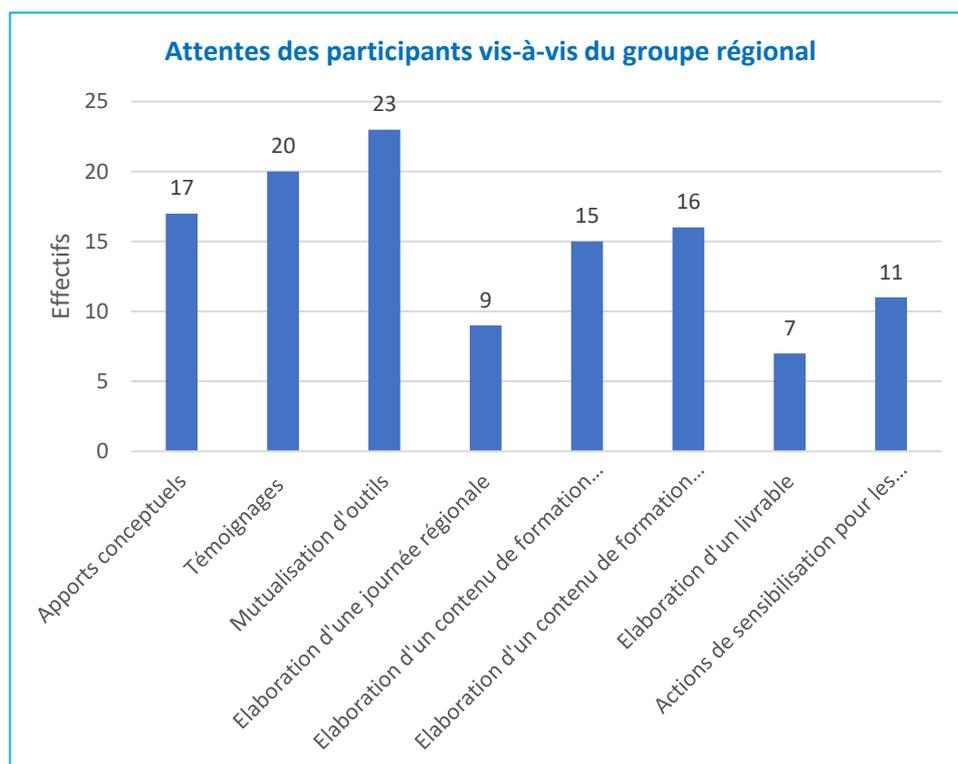


⇒ Question posée : comment qualifiez-vous votre connaissance des notions de Participation, Pouvoir d’agir et Autodétermination ?



⇒ Question posée : quelles sont vos attentes ?

La séance du mois d’octobre a été l’occasion d’un premier partage concernant les enjeux voire les difficultés associées au soutien de la participation, de l’autodétermination et du pouvoir d’agir des personnes accompagnées – difficultés se rapportant aux relations entre personnes accompagnées et accompagnants professionnels, entre accompagnants professionnels et proches aidants, ou encore entre professionnels, familles et personnes concernées.



Ce premier rendez-vous a permis de mettre à la discussion différentes problématiques mais encore des initiatives relatives aux enjeux de participation et d’autodétermination, et ce en fonction du secteur concerné Enfant/Adulte, des déficiences des personnes en situation de vulnérabilité. Il est ressorti de ce premier temps un fort intérêt de la part des participants, tous désireux de pouvoir disposer d’espaces et de temps où partager leurs interrogations, leurs pratiques et leurs craintes concernant ces enjeux majeurs de l’accompagnement des personnes vulnérables.

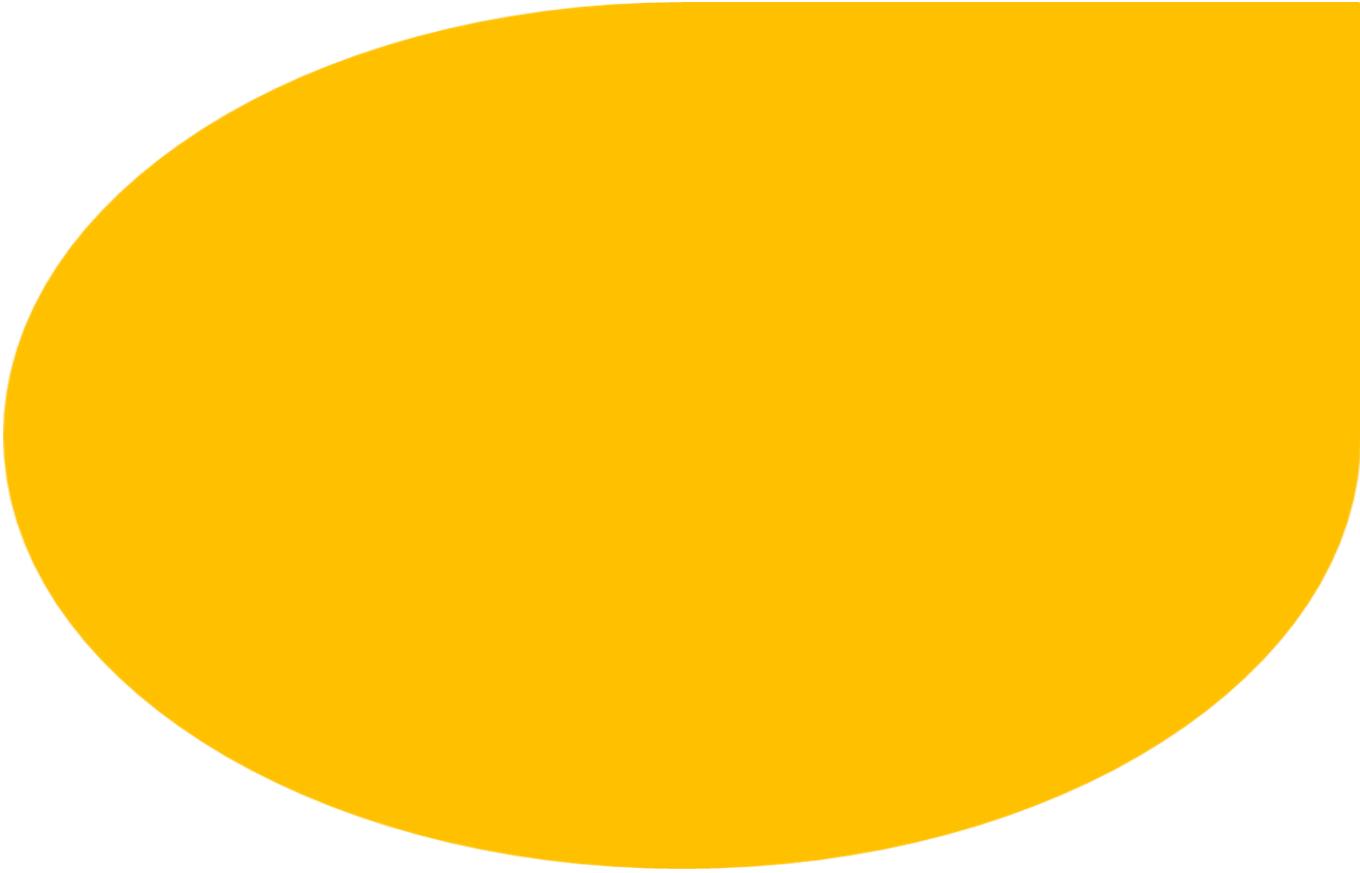
4) LE GROUPE PROTECTION DE L’ENFANCE

Les enjeux de participation, d’autodétermination et de développement du pouvoir d’agir des enfants et des parents accompagnés en prévention et protection de l’enfance sont nombreux. Le travail préparatoire du CREAI a été initié en 2023, avec une invitation diffusée fin 2023. Une première rencontre a eu lieu en février 2024.



Plusieurs questions pourront permettre de lancer les débats :

- Dans quelle mesure les établissements et services de prévention et de protection de l’enfance s’emparent-ils des sujets de la participation, de l’auto-détermination et du pouvoir d’agir des mineurs, des jeunes majeurs et de leurs parents ?
- De quels espaces disposent les enfants et les parents pour participer ?
- Quels sont leurs besoins et leurs souhaits sur ces sujets ?
- Quels moyens et modalités sont disponibles pour développer la participation de l’ensemble des parties prenantes en prévention et protection de l’enfance ?



IV – LA VIE ASSOCIATIVE ET LA COMMUNICATION

A - Le site Internet

Suivant les mêmes constats que l'année dernière, les pages les plus consultées ont été les suivantes :

- la présentation du CREAI : 5 525 vues
- les études réalisées : 3 374 vues
- les missions du CREAI : 3 180 vues

Le site du CREAI, mis en ligne initialement en 2014, a bénéficié d'une refonte en 2017. Une nouvelle rénovation s'imposera en 2024-2025, d'une part pour tenir compte et tirer parti des évolutions technologiques, d'autre part pour générer davantage de flux et ainsi dynamiser la communication du CREAI.



B - La page LinkedIn

Sans grande surprise, ce nouveau flux de communication a permis au CREAI de multiplier la diffusion de ses informations. En décembre 2023, notre page comptait **403 abonnés**, contre 120 en décembre 2022.

Le prochain objectif à atteindre (et à dépasser) vise les 1000 abonnés.



C – La revue Traverses

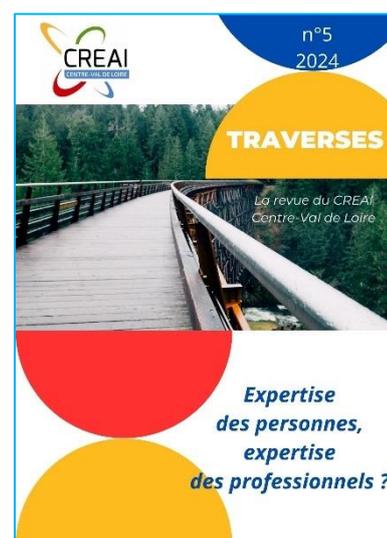
En 2023 le CREAI a fait le choix, pour le 5^{ème} numéro de sa revue annuelle, et suivant en cela le modèle du catalogue de ses activités, de publier ce numéro au format numérique uniquement.

La revue portait cette année sur le thème de l'expertise, notamment à travers la question suivante :

À l'heure où les experts et les « sachants » sont contestés, l'expertise des uns s'oppose-t-elle à celle des autres ?

Dans un contexte de forte évolution des politiques publiques en matière d'action sociale et médico-sociale apparaissent des « innovations », nées probablement des conflits ou de la complémentarité des « expertises ».

Intérêts, intentions, effets et dérives de l'expertise... C'est à une réflexion sur ces termes que la revue du CREAI nous invite.



D - Les instances du CREAI

1) L'ASSEMBLEE GENERALE

Lors de la séance du 25 mai 2023, l'assemblée générale a approuvé le rapport d'activité de l'exercice 2022, les comptes et le bilan 2022 et le budget prévisionnel 2023.

Les montants des adhésions (des personnes physiques, des personnes morales gestionnaires et non gestionnaires) et des contributions des ESMS pour 2023 sont restés inchangés par rapport à l'année précédente. L'Assemblée a également procédé à l'élection du renouvellement du tiers sortant du CA.



2) LE BUREAU

Le Conseil d'Administration a élu en son sein 9 membres du Bureau. En 2023, celui-ci s'est réuni 10 fois au rythme d'une réunion mensuelle, à l'exception des mois de juillet et août, en présence physique de ses membres ou en visioconférence.

Les membres du Bureau ont également représenté le CREAI à travers leur participation à différentes réunions et instances, totalisant ainsi **275 heures de bénévolat**.

La composition du Bureau

Président :	M. Claude Laizé
Vice-président/Trésorier :	M. Alain Verdebout
Secrétaire générale :	Mme Magali Hemery
Membres :	M. Jean-Marc Bouchard M. Jean-Luc Bouju M. Bruno Chesneau M. Bruno Duriez M. Gilles Gibory M. Laurent Salmon Mme Martine Vandermeersch



3) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, composé de 7 membres personnes physiques et de 16 membres personnes morales, s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2023.

⇒ **Membres à voix délibérative**

Collège des personnes physiques	Collège des personnes morales
M. BOUCHARD Jean-Marc M. BOUJU Jean-Luc M. DURIEZ Bruno M. GIBORY Gilles M. LAIZE Claude M. SALMON Laurent M. VERDEBOUT Alain	ADPEP 18 AEFH ADSEA 28 AIDAPHI APF France Handicap APHL ARPEP Atout Brenne Atouts et Perspectives Enfance et Pluriel Fédération Autisme Centre-Val de Loire Fondation pour l’Armée du Salut La Source 37 Les Clos du Loiret Unafam Uriopss Centre

⇒ **Membres à voix consultative**

- M. BONSERGENT Robert, désigné par l’URAF du Centre-Val de Loire, Président de l’UDAF45
- Mme FERRON Julie, désignée par le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseillère régionale déléguée
- Mme DRAPEAU Elise, désignée par le Conseil Départemental d’Indre-et-Loire
- DGAS – Direction de la Prévention et Protection de l’Enfant et de la Famille
- Mme BERTRAND Sophie, désignée par le Conseil Départemental du Cher, Conseillère départementale

⇒ **Invité(e)s**

Représentant(e)s de l’Etat :

- Madame DE BORT Clara, Directrice Générale de l’ARS ou son (sa) représentant(e)
- Monsieur GARCIA Pierre, Directeur Régional et Départemental de la DREETS ou son (sa) représentant(e)
- Monsieur HOUDAYER Renaud, Directeur de la DIRPJJ Grand Centre ou son (sa) représentant(e)

Représentante du CREAI Centre-Val de Loire :

- Mme NOËL Pauline, Directrice

E - Les adhérents et les contributeurs

1) ADHERENTS

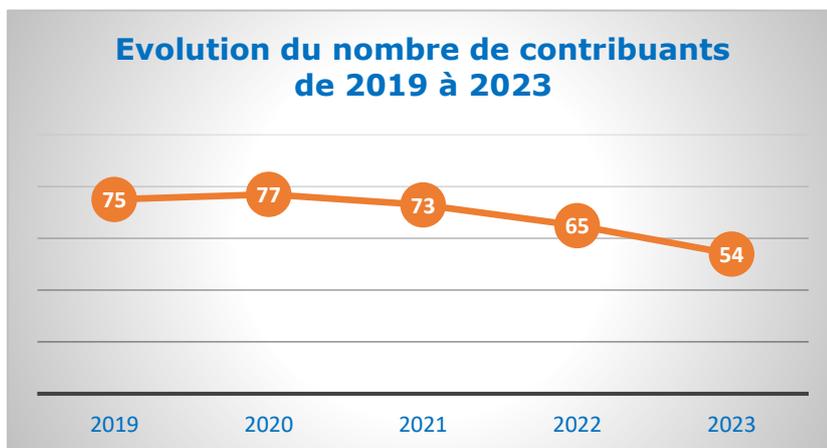
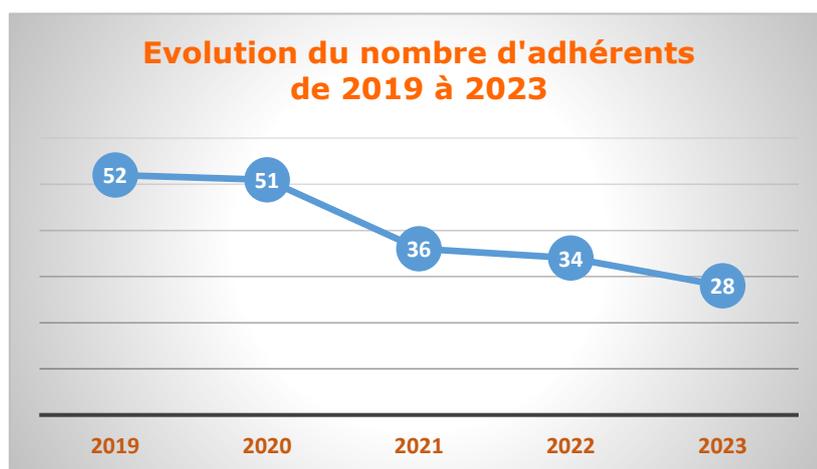
En 2023, le CREAI comptait **28 adhérents** (contre 34 en 2022), se composant de :

- 8 personnes physiques
- 13 associations gestionnaires (contre 16 en 2022)
- 7 associations non gestionnaires (contre 10 en 2022)

2) CONTRIBUANTS

Le CREAI totalisait **54 contributeurs** en 2023 (contre 65 en 2022).

Cette nette diminution du nombre d'adhérents et de contributeurs amènera le CREAI à relancer en 2024 ses rencontres associatives, qui permettent, pour lui-même et pour les structures rencontrées, une meilleure interconnaissance et qui favorisent l'éclosion de projets communs.



F - L'équipe technique

Au 31 décembre 2023, le CREAI comptait 8 salariés, représentant 6,8 ETP :

Mathilde BEAUVALLET
(depuis 2022 - 0,5 ETP)
Conseillère technique

Marion PORTAT
(depuis 2022 - 0,6 ETP)
Conseillère technique

Blandine GAILLARD
(depuis 2011 - 0,9 ETP)
Assistante administrative
Suivi des formations
Référénte Handicap

Mamy RAHARIJAONA
(depuis 2016 - 0,9 ETP)
Assistante de direction
Suivi de la vie associative
Référénte RGPD

Pauline NOËL
(depuis 2021 - 1 ETP)
Directrice

Lucie RIVIERE
(depuis 2022 - 1 ETP)
Conseillère technique
Référénte Formation

Charlotte PERROT-DESSAUX
(depuis 2017 - 1 ETP)
Conseillère technique
Référénte Etudes

Vincent ROMEYER-DHERBEY
(depuis 2020 - 0,9 ETP)
Conseiller technique
Référént Accompagnements

G - La participation aux travaux de l'ANCREAI

Le CREAI prend une part active aux différents travaux de la fédération nationale, en sus des réunions du Conseil d'Administration et du Comité de direction :



- participation aux groupes thématiques : Transformation de l'offre, Protection de l'Enfance, Etude Cancer, Communication
- participation au séminaire annuel du réseau, rassemblant directeurs, conseillers techniques et personnels administratifs des CREAI : le séminaire s'est déroulé en juillet 2023 à Lyon, où se sont retrouvés une centaine de professionnels.
- participation aux Journées Nationales Ecole inclusive (novembre 2023 à Lyon) : ces 3 journées ont rassemblé, outre les professionnels des CREAI, tous les professionnels des secteurs de l'enfance en situation de handicap, de la protection de l'enfance et de l'enseignement.

H – Les ressources externes

Depuis 2015, des professionnels vacataires sont sollicités par le CREAI lorsque leur domaine d’expertise est nécessaire pour répondre aux demandes de formation, d’accompagnement et d’analyse des pratiques :

Anne-Marie DAMOUR, psychologue clinicienne

Julie GINER-PEROT, gérontologue, docteure en santé publique

Régine GUILLAUME, psycho-somatothérapeute, formatrice

Eric LÉON, responsable pédagogique de formation moniteur éducateur, consultant formateur

Xavier MENEGHIN, psychologue clinicien, thérapeute familial, formateur

Alexand PIEGU, formateur en travail social

Christine PRIZAC, formatrice en travail social et intervenante en analyse des pratiques

Marie RICOUX, formatrice en travail social et intervenante en analyse des pratiques

Caroline ROBICHON, éducatrice spécialisée, cheffe de service, formatrice

Thierry TOURTE, responsable de formation, formateur-consultant, docteur en sociologie-travail social, éducateur spécialisé

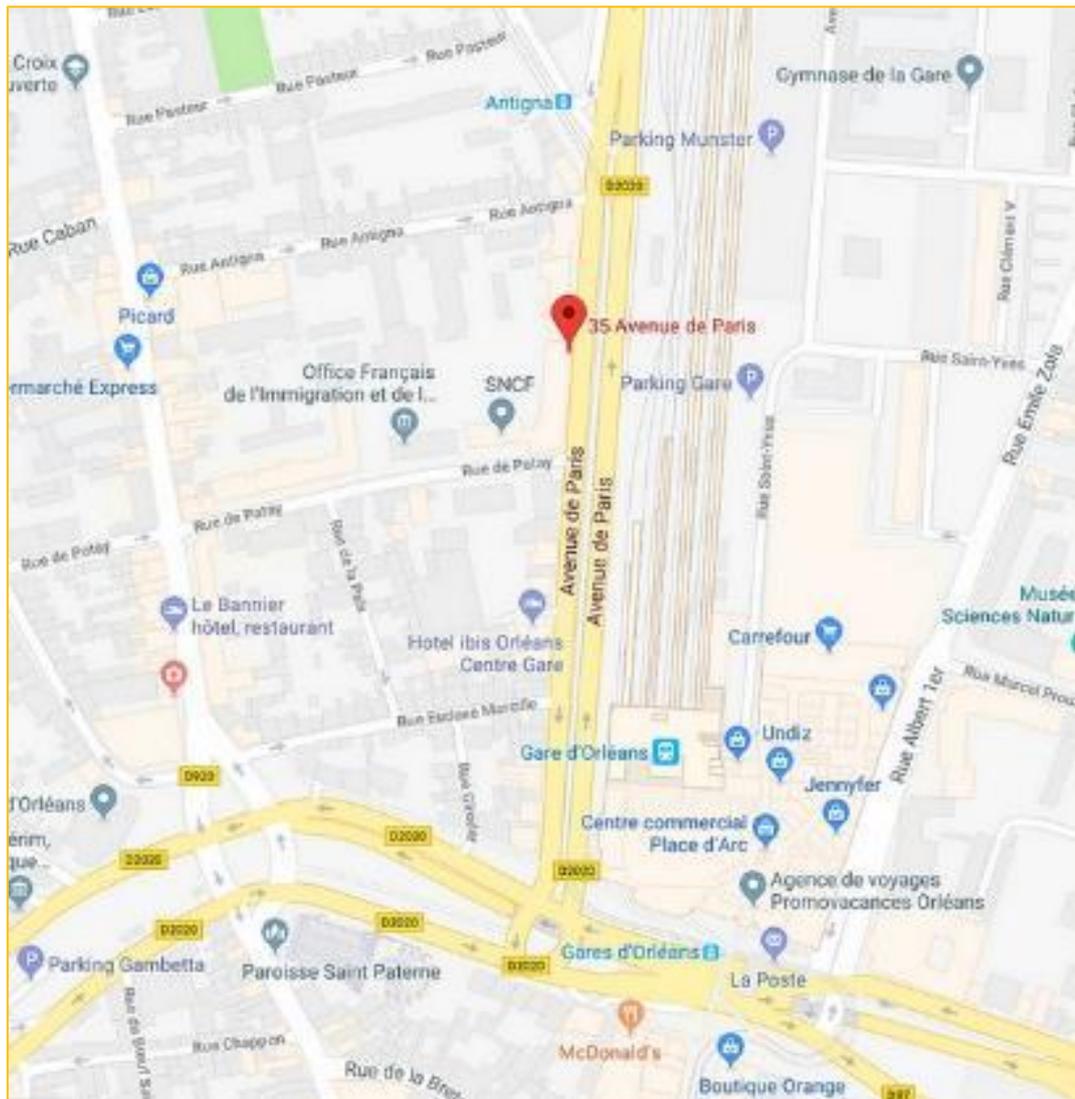
Elodie TRESSOU, formatrice

Valérie TROUX-CLEMENT, assistante de service social, formatrice

Agnès VALLIER, formatrice indépendante en travail social et éducatif

Anouchka VOGELE, archiviste, formatrice





35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS
02 38 74 56 00 – creai@creaicentre.org
www.creaicentre.org